HEBDOS A
131e ANNÉE
NO 48
MERCREDI
21 MARS 1984
4 CAHIERS
48 PAGES
50¢

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Le doyen des journaux français d'amérique.
130e anniversaire
Hebdo de l'année au Canada

Zone d'urgence :

Règlement appliqué par la police (page A-3)

Un hiver qui n'en finit pas

Une autre semaine qui commence sous le signe d'une température peu clémente avec de la pluie et du verglas, entraînant des pannes d'électricité.

Et tout cela alors que le printemps, du moins selon le calendrier, est en nos murs ! Il faudra que les choses évoluent rapidement pour que cette saison prenne la place qui lui revient. (Page A-6)

L'ALIMENTATION CETTE SEMAINE

RICHELIEU
METRO

CENTRE DES VIANDES
H. ST-JEAN & FILS INC.
CHARCUTERIE BAGOT
VIAND-O-BEC
BISCUITERIE JANO

CONSTRUCTION :

Un début d'année difficile

Pire qu'en 1982 !

(Page A-5)

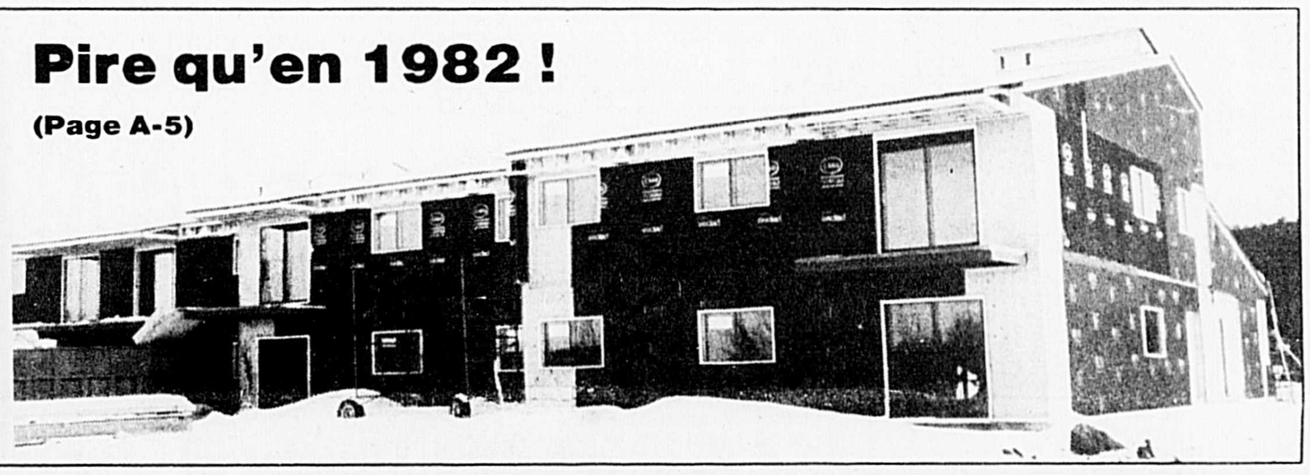

sports

D'abord, la Colombie contre les Lauréats

Le badminton à l'honneur

(page B-1)

Les filles de l'Ontario font la loi

(page B-2)

Un peintre "naturel"

Duhamel est un peintre qui se situe entre le réalisme et l'impresionnisme. Il n'a pas suivi de cours et son talent jaillit d'une source naturelle. (Page B-9)

SAQ : qui est intéressé ?

Du moins, les employés ne sont pas trop intéressés par cette aventure à saveur de coopérative. Il faut dire qu'il s'agit là de tout un ballon que certains responsables de la société d'état essaient de mettre en orbite sans se préoccuper outre-mesure des réactions des premiers concernés. (Page A-3)

Détecteur obligatoire

La ville de Saint-Hyacinthe possède un règlement sur les détecteurs de fumée. Petit à petit, des mesures seront prises pour convaincre les contribuables d'appliquer ce règlement à la lettre afin d'assurer leur sécurité et celle de leur entourage. D'ici un an, il faudra passer par là, bon gré mal gré.

(Page A-5)

Justice

Ste-Madeleine

Le verdict du coroner

Comme il fallait s'y attendre, le coroner Boudrias a conclu à des morts accidentelles dans la tragédie du carambolage de Ste-Madeleine. Mais son rapport propose plusieurs mesures.

Une émeute qui finit en queue de poisson

Des acquittements et une seule amende, sans dossier, voilà le résultat de la comparution des joueurs de hockey impliqués dans une émeute au cours de la dernière saison des Lauréats. Autres nouvelles page A-8 et A-9.

ATTENTION AU FACTEUR...

Les employés des postes qui livrent le courrier sont victimes d'accidents de travail dont certains sont imputables à leurs "clients", du moins indirectement puisqu'ils résultent d'un manque de soin ou d'attention de leur part pour épargner les tribulations d'escaliers glissants ou de trottoirs non dégagés à ces "hommes de lettres".

(page A-2)

Des étudiants bien tranquilles... (Page A-2)

À lire

CTRSM : pas de grève !

La patate chaude...

Sommaire

Annonces classées ..... D-6 à D-12
Service des loisirs C-4
Recettes D-2
Spectacles ..... B-9 à B-11
Sports ..... B-1 à B-5 — B8
Télévision D-8
Avis de décès C-9
Quelques pages C-2

Éducation : Pourquoi conserver la confessionnalité?

Le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation était de passage dans la région de Saint-Hyacinthe afin d'y rencontrer le plus grand nombre d'intervenants possible dans le dossier de la confessionnalité. C'est à la lumière de ce qui lui est dit que le comité prépare ses interventions. (page A-5)

des livres en tête

(Page B-11)

Dès cette semaine, les lecteurs trouveront une nouvelle chronique qui devrait susciter un grand intérêt. En collaboration avec la bibliothèque T.-A.-St-Germain, Le Courrier publie une liste d'oeuvres récentes aussi bien pour les grands que les petits.

L'assemblée clôt le débat

Le dossier REC ne vaut plus une grève

par Claude Beauregard

Il y a moins d'un mois, une des plus grosses assemblées étudiantes de l'histoire de l'AECSH (Association des Étudiants du Cégep de Saint-Hyacinthe), avait voté pour une grève le 21 mars prochain à 381 étudiants contre 310. Trois semaines plus tard, lors d'une autre assemblée, le vote est repris et cette fois-ci on en est quitte pour oublier la grève.

Ce qui s'est passé entre ces deux assemblées n'est pas un non-sens. C'est tout simplement que bien des choses sont arrivées au cours des dernières semaines, et le débat sur le réglement des études collégiales est maintenant presque une chose du passé.

Il ne faut pas oublier que les étudiants de Saint-Hyacinthe furent les premiers à voter cette grève générale, et ils se retrouvèrent presque les seuls à suivre le mouvement de l'ANEQ. Lors d'une réunion spéciale qui a eu lieu en fin de semaine dernière, 8 cégeps se sont finalement opposés au mouvement de grève alors que 3 étaient encore pour le débrayage du 21 mars.

Ce qui a coupé presque toutes les ardeurs étudiantes dans le conflit, c'est justement l'adoption du REC au conseil des ministres. Et la plupart des revendications des étudiants comme des professeurs y étaient inscrites, c'est-à-dire que les cours d'histoire ou d'économie qui devaient remplacer un cours de philosophie ont disparu, et que certaines restrictions ont été apportées au CEC. Subitement, il ne restait plus grand chose à dénoncer dans le REC.

L'assemblée générale de jeudi dernier s'est quand même distinguée par la présence d'un fonctionnaire du gouvernement et d'un pédagogue venus expliquer les portées du REC dans l'éducation collégiale. Une présence qui aura permis "une très bonne période de questions" selon Danielle Millette, de l'exécutif de l'AECSH.

Par la suite, le vote concernant la grève du 21 mars fut repris. Et un peu plus de 250 personnes se sont déclarées contre, pour environ 170 qui soutenaient toujours le premier vote sur la question. "Même si cela n'était pas inclu dans la proposition, l'exécutif a quand même proposé de ne plus appuyer le mouvement de grève".

Pour l'ANEQ, qui semble avoir perdu des plumes lors du débat entourant le dossier (le Cégep André-Laurendeau, puis l'université McGill ont quitté les rangs du syndicat), on a tout de même planifié une manifestation le 22 mars prochain. Une manifestation qui permettra probablement de voir où on en est rendu dans ce regroupement que les dernières années n'auront pas épargné.

Une présence rare lors d'assemblées étudiantes : deux représentants du gouvernement expliquent, selon eux, les portées du REC dans l'éducation. Une scéance d'information que plusieurs ont apprécié.

Pour les facteurs, près de 48% des accidents de travail ont lieu parce que les entrées ne sont pas bien déblayées.

Portez attention aux facteurs !

Une suggestion : prenez soin de vos facteurs ! Vous ne sauriez imaginer le nombre d'obstacles qui se dressent sur leur route chaque matin. L'été, ce sont les chiens qui sèment la terreur; l'hiver, la livraison du courrier est plus périlleuse encore. En plus de la mauvaise température, les facteurs doivent affronter tous les jours des centaines d'escaliers encombrés, enneigés, glacés, le plus souvent mal déblayés.

Vous n'aimeriez sans doute pas, en vous dirigeant chez des amis, rencontrer des escaliers à moitié pourris, couverts de neige ou de glace, encombrés de jouets, de déchets ou autres obstacles. Alors pensez au nombre de marches qu'un facteur doit gravir chaque jour et au périple que peut constituer pour lui la livraison du courrier.

Le travail des facteurs est souvent synonyme de danger à cause du manque de civisme de certains. Environ 48% des accidents de travail sont dûs à la négligence de ceux qui ne déblaient pas leurs entrées, et qui ne se préoccupent ni de la solidité des marches ni de la nécessité de poser une main courante.

Ces accidents représentent des pertes de l'ordre de 100 000 $ chaque mois à la Société canadienne des postes, pertes que les contribuables doivent compenser de leurs taxes. Que ce soit pour des raisons financières ou humaines, tous devraient être sensibilisés à ce problème. Ces négligences coûtent cher à tous points de vue.

Ainsi, le Bureau de santé et sécurité au travail pour le secteur des Services urbains recommande à tous les résidents de redoubler d'efforts afin d'assurer aux facteurs des parcours moins accidentés... Après tout, un service en mérite un autre !

Il faudra immatriculer les bicyclettes cet été

par Claude Beauregard

Lors du dernier conseil municipal, un nouveau règlement touchant le transport à bicyclette a été voté, et il touche le retour de l'immatriculation de ce type de véhicules à Saint-Hyacinthe. Ce règlement fut voté dans un but bien évident : faire baisser le nombre de vols, qui, à chaque été, allait toujours en augmentant. Cela faisait quelques années que les bicyclettes pouvaient circuler sans permis quelconque; et selon les membres du conseil municipal, il ne faudrait surtout pas voir ce nouveau règlement comme une pénalité, mais bien comme une protection supplémentaire.

Certaines modalités devront être respectées pour permettre le bon fonctionnement de cette nouvelle disposition. Premièrement, la ville émettra des permis qui mentionneront pour chaque bicyclette immatriculée le nom du propriétaire de la bicyclette, l'adresse, ainsi que le numéro de série du véhicule. Ainsi, on pourra se constituer un fichier qui permettra aux responsables de pouvoir retracer le plus facilement possible les bicyclettes retrouvées. Le coût du permis de circulation sera de 2,00 $

Il faudra cependant une certaine coopération des usagers. On leur demandera de signaler à la ville tout changement de bicyclette ou encore la destruction du véhicule, cela pour permettre des dossiers qui ne seront pas immédiatements désuets. Aussi, la ville pourra remplacer tous les permis perdus ou détruits; cela en coutera 1,00 $ au propriétaire.

Il ne faut pas oublier qu'une centaine de bicyclettes sont vendues à l'encan chaque année, et qu'une expérience similaire de celle de Saint-Hyacinthe dans la ville de Granby a permis à cette ville de pouvoir diminuer ce nombre de 65%, ce qui n'est évidemment pas négligeable. Pourtant, on ne prévoit pas encore des communications entre villes possédant un système du genre pour essayer de retrouver les propriétaires de bicyclettes volées qui ne seraient pas facilement repérables.

Deux présidents et un seul mouvement !

par PB

Dans l'édition du 14 mars 1984, Le Courrier publiait une mise en garde signée par M. Jacques Duquette lequel, jusqu'à tout récemment, était président de l'organisme "Aide-Moi" de Saint-Hyacinthe. Il appert après une requête de M. Rénald Donais, identifié comme étant le nouveau président, et vérification auprès de personnes compétentes, que cette mise en garde publiée en toute bonne foi par le journal ne correspond pas à la réalité.

En effet, le mouvement "Aide-Moi" continue ses activités mais ce n'est plus au local 108 situé au 1225 de la rue des Cascades que le groupe poursuivra son action mais au 992, rue des Cascades où de nouveaux locaux seront aménagés au cours des prochains jours.

Il est évident aussi que le groupe n'a pas cessé et n'a pas l'intention de cesser ses activités même si l'ancien président Jacques Duqette a été expulsé de l'organisme en date du 6 mars 1984.

Selon M. Donais, président en titre, "Aide-Moi n'est pas la chose d'un seul homme. Ainsi, le nouveau conseil d'administration continuera l'oeuvre déjà amorcée sans la participation de M. Jacques Duquette."

INTER LOTO

16 mars 1984

Le détenteur du billet portant le numéro 567611 gagne 250 000$.

Les numéros non décomposables pour les lots de 25 000$:
638540 - 934944
994037

Numéros mobiles gagnants :
36352 (2 500$);
5871 (250$);
347 (50$).

PROVINCIAL

Date du tirage :
16 mars 1984

4173221	500 000$
173221	50 000$
73221	1 000$
3221	100$
221	25$
21	10$

LOTO-PERFECTA 6/36

10-14-19-24-28-31
Le complémentaire : 15

MISE-TÔT

5-8-20-23

LOTO-PERFECTA 6/49

Date du tirage :
17 mars 1984

6-26-28-36-37-48
Le complémentaire : 23

MINI-LOTO

502581	50 000$
02581	5 000$
2581	250$
581	50$
81	5$

Provincial

Date 16-03-84

55 lots bonis de 55 555 $ chacun

Numéros non-décomposables

		837 E 606
100 A 482	655 C 305	878 E 741
310 A 831	819 C 991	377 G 948
339 A 763	833 C 167	496 G 836
427 A 441	266 D 107	499 G 484
805 A 448	283 D 502	516 G 150
880 A 460	297 D 107	561 G 248
203 B 042	390 D 723	607 G 322
314 B 818	808 D 675	429 H 762
697 B 647	859 D 794	502 H 419
827 B 158	867 D 556	586 H 128
884 B 373	890 D 345	869 H 442
191 C 243	894 D 247	106 J 758
267 C 808	212 E 537	269 J 544
314 C 344	339 E 416	360 J 923
335 C 683	506 E 802	386 J 599
385 C 228	523 E 508	430 J 871
387 C 448	751 E 383	440 J 692
395 C 006	758 E 999	456 J 405

GAGNON & AUGUSTIN INC. ASSURANCES
1044-1054
VOULEZ-VOUS ASSURER
votre auto ? votre vie ?
votre maison ? vos camions ?
vos biens personnels ?
votre commerce ?
Gagnon & Augustin vous offre un choix complet de formules d'assurances personnalisées
Consultez-nous dès aujourd'hui
1705 Girouard O. Saint-Hyacinthe J2S 3A2
Tel 773-2567 Montreal 467-5815
Louis Augustin, président rés. tél.: 774-5868

RUMEURS
RUMEURS
RUMEURS

RUMEURS DE MA VILLE

Comment résister à la tentation de se plaindre un peu du mauvais temps ? Chose certaine, tout le monde a le moral dans les talons pour ainsi dire. Un hiver qui n'en finit pas, avec sa grisaille et ses températures inclémentes, est une période très dangereuse pour les dépressions nerveuses et autres maladies du genre. Vaut mieux le savoir et ne pas se laisser aller trop facilement. Comme disait l'autre, c'est alors qu'on s'aperçoit à quel point l'homme est le fils du soleil et avec quelle joie, on laisse les pôles à ceux qui y trouvent leur épanouissement.

* * *

On a beau dire qu'il faut faire contre mauvaise fortune bon coeur, cela n'est pas suffisant pour soutenir le moral des troupes. Et ceux qui, ils sont la majorité quand même, n'ont pu s'évader quelque temps vers le soleil en viennent même à désespérer de revoir les Expos ! Et c'est grave cela. D'autant plus que dans deux semaines tout juste, la nouvelle saison commencera. Il peut s'en passer des affaires en deux semaines, mais au train où vont les choses, bien peu de gens imaginent qu'on jouera alors au baseball. Un peu d'optimisme bon sang ! Le soleil reviendra et le 25 juillet aussi !

* * *

Les hommes politiques semblent avoir pris une potion magique pour échapper à ce climat général puiqu'ils nous reviennent plein de projets...même si certains d'entre eux semblent sortis directement des tablettes où ils avaient été remisés depuis quelques années. Mais ce n'est pas le temps de reprendre l'interminable discussion sur ce que devrait être le devenir politique du Québec. Et ceux qui en doutent encore devront payer le gros prix pour avoir voulu remettre encore sur la table cette question.

* * *

L'option péquiste devrait faire partie du prochain enjeu électoral au Québec. Très bien. Mais cette fois, ce sera la bonne. Dans un sens comme dans l'autre. Au moins pour un certain temps. Si c'est "oui", il faudra prendre le temps de faire bien des choses. Et si c'est "non", il faudra aussi tout remiser bien au fond du tiroir pour aller réfléchir le temps qu'il faudra dans l'opposition. Et à moins de changements radicaux que le désintéressement de la masse ne laisse pas présager, on dirait que c'est ce que certains désirent. À croire que l'opposition était un endroit moins sévère que le gouvernement pour certains.

* * *

Dans le domaine de l'éducation, il y a bien des choses qui ne tournent pas rond et les cris d'alarme qu'adressent les enseignants à toute la communauté québécoise doivent faire réfléchir. Rien ne va plus et les tensions deviennent insoutenables. Tout cela parce qu'on veut implanter un système conçu dans des bureaux bien confortables par des fonctionnaires tout aussi confortablement installés. À se demander s'il ne vaudrait pas mieux faire table rase pour reprendre tout à zéro et dans des dimensions plus humaines ! Chose certaine, si cette réflexion en profondeur sur l'éducation n'est pas faite rapidement, elle sera impossible. Quel désastre !

* * *

Faut-il trouver dans ce climat pénible à supporter la raison qui justifie dans une certaine commission scolaire que toutes les fêtes soient l'occasion d'ouvrir une petite bouteille ? Noël et le jour de l'an, bien sûr. Pâques et la Trinité aussi ! Mais pourquoi pas la Saint-Valentin, la Saint-Patrice et le Mardi-Gras...et la fête de tout le monde ? Cela doit être d'autant plus agréable que la note est payée dans un budget plus gros et plus grand...Voilà sans doute un des petits avantages qui ne sont pas à dédaigner. À l'Hôtel de Ville, jadis, un maire a lutté contre cette tendance et avait mis tout le monde à l'eau..de la Yamaska. Un exemple à suivre.

* * *

Le ministre Garon n'aimerait pas tellement le discours de certains journalistes sur la betterave sucrière. Il n'appréciera pas par conséquent le petit commentaire du dernier numéro du mensuel "Actualité" qui suggère de nommer Marie-Perte le produit de la raffinerie acheté plus cher que le prix de vente. Le ministre essaie toujours de parachuter les producteurs entre lui et ses adversaires. À se demander jusqu'à quand il sera possible d'évoluer selon la ligne de pensée qui veut que l'assurance stabilisation des revenus agricoles constitue le paiement réel des efforts et investissements des producteurs.

Ne pas confondre :

Le Club Nautique et Le Nautique

par PB

Au cours des dernières semaines, il a été fait mention à différentes reprises que Le Club Nautique de Saint-Hyacinthe avait mis un terme à ses activités et que ses actifs avaient fait l'objet d'un partage entre divers organismes de la communauté maskoutaine.

Même s'il était clairement indiqué qu'il s'agissait là de l'organisme connu sous ce nom, une certaine confusion semble s'être propagée au sein de la population puisque certains ont cru et croient encore que "Le Nautique", salles de réception et de conférence et anciennement local opéré par Le Club Nautique, cessait ses opérations.

Il n'est est rien. Opéré par le Club de golf La Providence, Le Nautique continue à fonctionner normalement. Pour sa part, l'organisme qui a déjà existé sous le nom de "Le Club Nautique" a mis un terme à ses opérations comme précisé auparavant. Il y avait peut-être matière à confusion pour certains. Et Le Nautique poursuit ses opérations pour ceux que la chose intéresse...

EXAMEN DE LA VUE
Lentilles de contact:
double foyer • permanentes et autres
Lunettes
* Dr Luc Tétreault, optométriste
Dr Robert Théroux, optométriste
* Dr Marielle Tousignant, optométriste
Dr Carol Marois, optométriste
Dr Françoise Marsigny, optométriste
CENTRE-VILLE * 1525, rue Saint-Antoine Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3L2 773-5555
BOURG-JOLI 2960 boul. Laframboise Saint-Hyacinthe, Québec J2S 4Z2 774-1818
SAINT-PIE 75 rue Saint-François Saint-Pie, Québec J0H 1W0 772-2401
Clinique optométrique de Saint-Hyacinthe

le courrier DE SAINT-HYACINTHE

Dr Marc Cusson
OPTOMÉTRISTE
Examen de la vue
Verres de contact
Rééducation visuelle
1530, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-8118

Hôpital Honoré-Mercier :

Le règlement de "zone d'urgence" appliqué !

par PB

En février 1983, la ville de Saint-Hyacinthe adoptait un règlement, le 445, qui modifiait le règlement 277 sur la Sécurité publique en instituant la notion de "zone d'urgence". Et depuis peu, ce règlement est en voie d'implantation, une entente étant intervenue notamment entre la Sûreté et la direction de l'hôpital Honoré-Mercier. Du 24 mars au 9 avril, les policiers serviront des "avis de courtoisie" aux contrevenants mais après cette date, les infractions coûteront 15 $ et tout véhicule bloquant la circulation pourra être remorqué immédiatement. Il y a donc intérêt à lire ce qui suit si vous fréquentez, pour une raison ou une autre, l'hôpital Honoré-Mercier !

Le règlement municipal dit : que la zone d'urgence est un espace de six mètres de large, ceinturant tous les bâtiments de quatre étages ou plus ou d'une superficie de plus de 600 mètres carrés et tous les centres d'achats de plus de 20 magasins.

En bref, il s'agit de prévoir une zone d'urgence accessible en tout temps, notamment pour la protection contre les incendies. Dans le cas d'un hôpital cependant, les choses sont d'autant plus complexes qu'il peut survenir une urgence interne (un sinistre dans l'hôpital) ou externe (une catastrophe demandant l'hospitalisation de nombreuses personnes. Dans un but d'assurer la sécurité en tout temps, la direction de l'hôpital et les services policiers ont déterminé une procédure complète de zone d'urgence devant s'appliquer à l'hôpital Honoré-Mercier. Cela veut dire que dorénavant, ce sont les voitures de police de la municipalité qui assureront le respect de ce règlement à l'hôpital et ce sont les policiers qui séviront comme précisé précédemment.

Comme les voies d'accès devront être libres en tout temps, il faudra bien faire attention aux panneaux portant la mention de zone d'urgence en vertu du règlement 277.

Selon M. Jacques Desrosiers, directeur de la protection contre l'incendie, ce plan de zone d'urgence répond à un besoin. C'est pour assurer la sécurité de tous en toutes circonstances qu'il faut prévoir des accès rapides vers un centre comme l'hôpital Honoré-Mercier. Les automobilistes devront utiliser les parcs de stationnemnent ou les rues avoisinantes mais ils ne seront plus tolérés en bordure des voies d'accès comme c'est le cas présentement.

D'ailleurs des plans du genre sont en préparation, en conformité avec le règlement adopté, pour toutes les institutions de la ville.

Selon M. Desrosiers, il vaut mieux prévenir que de prendre des risques, de subir une catastrophe et de devoir par la suite déterminer ce qui aurait dû être fait pour prévenir ce drame...

Après la période rodage indispensable, la loi sera appliquée comme prévue.

Des bénévoles honorés

À l'occasion de l'assemblée annuelle du Centre de bénévolat, trois personnes ont été spécialement honorées. Elles *apparaissent sur la photo*, encadrées par les responsables du centre. Dans l'ordre, Soeur Réjeanne Deslandes, directrice générale, M. Ben Benoît, Mme Odette Lemieux, M. Léo Angers, bénévoles, M. Michel Lacoste, président et M. Claude Marchesseault, représenant le maire Rhéaume.

Grève évitée à la CTRSM

par Claude Beauregard

À la toute dernière minute, les employés d'entretien de la CTRSM (Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal) et leur employeur se sont entendus sur une convention collective d'une durée de trois ans, et qui leur donnera des augmentations salariales de l'ordre de 16%, en plus d'une indexation pour la dernière année.

Avec cette dernière convention de signée, on est certain que pendant une certaine période de temps aucune menace de grève ne planera sur la Commission de transport de la Rive-Sud. En effet, la prochaine convention collective ne sera pas échue avant un peu plus de 18 mois.

Au départ, ce dernier conflit s'annonçait beaucoup plus orageux que le dernier, qui concernait les chauffeurs. En effet, le Conseil des services essentiels avait proposé mardi dernier au gouvernement québécois de suspendre la grève qui était prévue initialement pour la fin de semaine dernière. Le syndicat avait proposé que deux personnes s'occupent de l'entretien des véhicules, ce que le Conseil avait considéré nettement insuffisant pour maintenir le transport.

À la suite de cette décision du Conseil des services essentiels, les rencontres entre conciliateur et syndicat se sont multipliées, jusqu'à ce que mercredi dernier une entente de principe intervienne entre la CTRSM et le syndicat des employés d'entretien. Il aura fallu attendre jusqu'au samedi, au moment de l'assemblée générale du syndicat, pour connaître les détails de cette entente.

Finalement, samedi, 81% des employés ratifiaient l'entente entre la Commission et ses employés d'entretien. Cette nouvelle convention prévoit un salaire moyen de 12,50 $ pour les trois prochaines années, ce qui est davantage que ceux de CTCUM ou de la CTL. En plus, la convention prévoit le statu quo sur les clauses normatives, une des parties de la convention particulièrement difficile à négocier. Au départ, ils demandaient 22%, ce qui équivalait le salaire des chauffeurs reçu quelques semaines plus tôt.

Curieusement, le scénario fut le même que pour la grève possible des chauffeurs. Une semaine avant le mot d'ordre de grève, l'entente semblait impossible à réaliser. Cependant, quelques heures avant le lancement des débrayages, le tout s'est réglé comme par enchantement. Heureusement que cette situation ne se produira plus avant un certain temps !

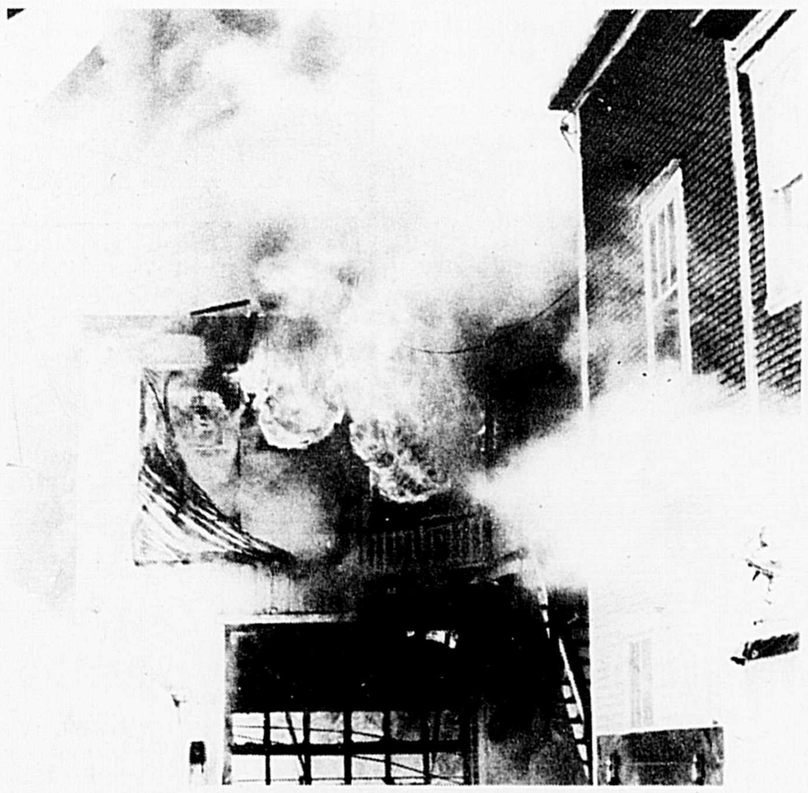

Une perte totale

L'incendie qui a ravagé une maison de deux étages, au 480, de la rue Brodeur, à Saint-Hyacinthe, le 12 mars et dont il a été fait mention dans la dernière édition, a provoqué des pertes de 80 000 $ et selon les rapports disponibles, il s'agirait selon toute vraisemblance d'un incendie imputable à un accident ou à une autre cause indéterminée. Le propriétaire, M. Valmore Ledoux, qui logeait au deuxième étage, a signalé le début d'incendie. Il y avait au sous-sol un atelier de réparation de motos et au moment du sinistre, pas moins d'une douzaine d'engins étaient entreposés sur place.

Le Centre de bénévolat :

Plus de 35 800 heures de travail offertes gratuitement en 1983 !

par PB

En mettant à profit toutes sortes de ressources disponibles, en faisant appel à la générosité et à la participation de nombreuses personnes, le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe vient de connaître une autre année fructueuse à plus d'un titre. Au seul chapitre du bénévolat, et c'est là un élément essentiel, pas moins de 35 800 heures de travail ont été enregistrées au cours des douze mois de 1983.

Ces détails et plusieurs autres ont été dévoilés à l'occasion de l'assemblée annuelle du Centre de bénévolat, le mercredi 14 mars, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Hyacinthe. Et c'est la directrice générale, Soeur Réjeanne Deslandes, qui a apporté cette année encore les détails nombreux, de plus en plus nombreux et diversifiés d'ailleurs, des activités du centre de bénévolat.

C'est au nombre de 310 que sont les bénévoles actifs, les inscrits atteignant 450. Toutes ces personnes se dévouent et complètent leur formation pour être en mesure de mieux accomplir la tâche qu'elles ont choisie. Après et après seulement, ces bénévoles ont apporté leur aide à de nombreuses personnes.

Durant 1983, tous les efforts ont été fournis pour tirer le maximum des programmes mis de l'avant par les gouvernements. Et enfin, des initiatives qui sont en plein développement, comme le service d'aide budgétaire, le service de pression artérielle et le gardiennage.

En 1983, le conseil d'administration était présidé par M. Michel Lacoste, assisté de M. André Leclerc, 1er vice-président; Mme Pierrette Loiselle, 2e vice-présidente, M. Raymond Leclerc, trésorier, Mme Isabelle Lambert, secrétaire, Mme Thérèse Fontaine, Mme Madeleine Roux, MM. Marcel Gemme, Roger Bilodeau, Antonio Rondeau et Claude Machesseault, directeurs.

Société des alcools

Les employés guère intéressés à former des Coopératives

par Vianney Théberge

Pendant que les directeurs de succursales de la Société des Alcools du Québec de la Rive-Sud de Montréal se plaignent du secret opaque entourant la préparation de la formule en vertu de laquelle le gouvernement envisage de confier aux employés de cette Société d'État la vente des vins et spiritueux, la plupart des employés des deux succursales de Saint-Hyacinthe, pour leur part, ne se montrent guère intéressés à former des Coopératives en vue de gérer ces succursales.

C'est du moins ce qui ressort de discussions que peuvent entretenir clients et commis de la Société, durant les heures d'affaires.

Personne n'ayant la science infuse, il serait peut-être bon d'expliquer aux personnes que l'on veut intéresser au projet, ce qui se cache derrière la formule coopérative, et ensuite de les impliquer dans le processus de "privatisation".

Et cet aspect n'échappe pas aux directeurs de succursales qui ne savent plus sur quel pied danser.

Selon M. André Giroux, le porte-parole de l'Association des directeurs de succursales de la région, "ce n'est pas tout pour le gouvernement de préconiser la formule coopérative.".

"Encore faut-il savoir, poursuit-il, quelles seraient les modalités d'application de cette formule et de quelle façon s'effectuerait la transition entre l'actuel monopole d'État et les futures entreprises coopératives."

Mais cette information qui s'échappe depuis la fin de novembre du bureau du ministre Rodrigue Biron, responsable des SAQ, ne parvient aux directeurs de succursales qu'au compte-gouttes.

"Ce n'est pas en maintenant les directeurs de succursales dans l'ignorance que l'on dissipera l'inquiétude et l'insécurité qui se sont emparées d'eux", a déclaré le porte-parole régional.

Et ce n'est pas de cette façon non plus que l'on intéressera les éventuels coopérateurs.

Par ailleurs, il semble que le projet de remettre à d'autres la direction de ces magasins, intéresse bien des gens. Selon une information rendue publique, la semaine dernière, ce sont quelque 5 000 demandes d'information que le cabinet du ministre Biron a reçu ces dernières semaines.

De ce nombre on retrouverait des détaillants en alimentation comme Provigo et Steinberg qui désireraient mettre la main sur les 350 succursales au Québec.

Tout porte à croire cependant que le gouvernement privilégiera la formule coopérative.

La nouvelle Phase IV sera prête pour le 1er juillet

Réservez dès maintenant votre condominium, en plus de la piscine et du garage chauffé, il nous fera plaisir sur demande de vous fournir toutes les caractéristiques de nos condominiums.

La Réserve Tél. : 773-8358

Admissibles aux subventions municipale et provinciale, en plus d'un taux garanti à 9½% pour 3 ans

Les Constructions ROBIN Inc.
2200, rue Carillon, Saint-Hyacinthe
Pour informations, tél. : 773-8358

38 semi-détachés d'architecture moderne
344 $ par mois
capital et intérêts inclus avec un comptant de 8 400$
admissible aux subventions municipale et provinciale et taux garanti 9½% pendant 3 ans

Pour un prix modique, vous pourriez être situé près de tous les services
Projet d'habitation
PLACE LÉON-PRATTE

POUR LE PLACEMENT
De vos prochaines échéances et présentes disponibilités
NOUS POUVONS VOUS OFFRIR
OBLIGATIONS DIVERSES
INTÉRÊT SEMI-ANNUEL
9¾% à 12¾%
SELON TERME D'ÉCHÉANCE DE 1 À 10 ANS
CERTIFICATS GARANTIS
ANNUEL – SEMI – COMPOSÉ
9¾% à 11¾%
SELON TERME D'ÉCHÉANCE DE 1 À 5 ANS
(Institutions Membres de la Société d'Assurance-dépôt du Canada et inscrites à la Régie de l'Assurance Dépôt du Québec)
Nous vous invitons à nous rendre visite. Nous pourrons alors vous fournir tous les renseignements désirés et aussi lors d'un appel interurbain à nos frais.
ÉGALEMENT
Commandes de Bourses éxécutées sur tous les marchés
À VOTRE SERVICE DEPUIS 1931
RENÉ DESJARDINS HÉLÈNE VIENS
1600 ouest, rue Girouard, Saint-Hyacinthe 774-5316-17
Représentants de
GEOFFRION, LECLERC INC.,
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs et des Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver.

éditorial

De la prévention !

Le coroner Boudrias vient de déposer son rapport sur la tragédie de Ste-Madeleine et ses recommandations feront l'objet d'une étude appropriée. Il reste à espérer que tout cela ne restera pas lettre morte et que des drames de ce genre pourront être évités à l'avenir. Il vaudra toujours mieux prévenir que guérir !

C'est dans cette ligne de pensée que doit être interprétée la mise en place d'une zone d'urgence autour de l'hôpital Honoré-Mercier. Mais il n'est pas sûr que ceux qui sont les premiers visés par cette mesure collaboreront du premier coup et totalement ! Les zones de stationnement sont utilisées de façon assez inégale, et pas seulement à cet endroit. Tout le monde ou presque veut pouvoir stationner son véhicule le plus près possible de la porte d'accès. Cela n'est pas possible et ne l'a jamais été. À l'avenir cependant, ce sera différent puisque le respect de cette ordonnance municipale sera pris en charge par les policiers de la ville.

L'expérience a été faite à maintes reprises par les responsables de la sécurité publique. En cas d'extrême urgence, durant plusieurs périodes de la journée, la circulation serait difficile pour ne pas dire impossible aux abords immédiats de l'hôpital.

Le recours à la réglementation prévue est donc totalement justifié pour éviter d'avoir à déplorer, après les faits, un manque de préparation ou toute autre lacune. D'autant plus que la situation du centre hospitalier est assez unique. Non seulement peut-il se produire une urgence à l'intérieur en cas d'incendie, d'explosion ou d'autre chose du genre; mais il doit être prêt en tout temps à recevoir une urgence extérieure originant d'accidents ou de quelqu'autre nature que ce soit.

C'est le simple bon sens qui exige que dès maintenant, tout soit mis en oeuvre pour assurer cette zone d'urgence, en remerciant le ciel de ne pas avoir eu à déplorer cette lacune dans le passé.

Ce n'est peut-être pas la réflexion que passeront ceux qui, dans les jours qui viennent, comprendront vraiment la portée de cette décision alors que les espaces étaient utilisés jusqu'à maintenant sans porter trop attention à la signalisation seront la source d'ennuis pour certains, ennuis pouvant aller jusqu'au remorquage !

À plus ou moins long terme, tous les bâtiments importants de la ville seront couverts par cette protection spéciale, et certains d'entre eux de façon particulière encore. C'est le seul moyen d'implanter une stratégie de prévention qui mette toutes les chances du côté des citoyens. Ce n'est pas pour rien que la ville de Saint-Hyacinthe n'a pas déploré de perte de vie humaine au cours des dernières années ! C'est le résultat d'un travail de longue haleine pour faire en sorte que les citoyens puissent bénéficier de la meilleure protection possible. Et tout cela commence par la prévention.

Comme dans le cas des détecteurs de fumée, il s'agit d'un petit inconvénient passager, à savoir changer sa façon de faire, pour un bénéfice qui dure.

C'est cela de la véritable prévention !

Pierre Bornais

COMMENTAIRES

Les plaisirs de l'hiver...

Que se passe-t-il dans notre beau climat hivernal habituel ? Il y a un mois, c'était le printemps... deux semaines plus tard, on se retrouve au creux du pire de l'hiver. Au cours de la semaine, c'était au tour de la pluie verglascente, le grésil où n'importe quoi d'autre qui pouvait bien nous tomber du ciel. Une journée, on sort les lunettes de soleil, et le lendemain, on se renseigne sur les conditions de ski. Essayez d'y comprendre quelque chose ! Ce qui est certain, c'est que cela marque nos comportements.

Jamais les joies de l'hiver nous auront apporté des sensations aussi disparates. N'oubliez pas Gaétan Boucher : il a évolué sur toutes les pistes glacées du monde, et a battu tous ceux qui pouvaient prétendre au même honneur que lui. Tout cela s'est passé sur patin; une démonstration bien de chez-nous.

Ce n'est pas tout. D'autres ont profité des démonstrations de puissance de mère nature pour nous surprendre un peu... Pensez à Pierre-Eliott Trudeau. Il a démissionné de son parti au moment où personne ne s'y attendait, dans un geste qui aura surpris probablement même les libéraux. Quelle raison a-t-il invoqué ? une ballade dans la tempête, le 29 février, lui aurait fait comprendre qu'il était temps pour lui d'accrocher les patins. Pourquoi pas ? Voici un autre évènement qui fera l'histoire du Canada. À cause de quoi ? Une tempête de neige... peut-on trouver quelque chose de plus folklorique ?

Mais les tempêtes de neige, ce n'est pas seulement un temps d'harmonie avec la nature, c'est aussi celui de la tempête dévastatrice. De cela, on en a vu bien des exemples au cours de cet hiver. Il n'est pas nécessaire de vous les rappeler. Ces tempêtes toujours trop nombreuses, on n'en pense pas grand chose, sinon que le lendemain il faudra déneiger la cour. Ça non plus, on ne peut pas vraiment s'en sauver.

Cet hiver-ci ne fut pas vraiment comme les autres. On y aura vécu les plus grands écarts de température possibles. Tout y aura passé, la tempête comme les jours de soleil. On se croyait au printemps et déjà le dollar canadien fait baisser le thermomètre. L'hiver fut froid, et pourtant, on y a eu de belles percées de chaleur. De quoi prendre des douches froides.

Mais de toute façon, il faut toujours se méfier des hivers un peu trop glacials. Dans quelques mois l'été va revenir, et il arrive toujours au moment où on ne l'attend plus. D'un autre côté, c'est Ça qui est particulièrement sympathique avec l'hiver. On y retrouve le folklore vieillissant, les patins de la victoire, mais on se rappelle bien plus longtemps les tempêtes de l'hiver, quand il fut nécessaire d'"ouvrir la cour"

Arrêtez ! Tout cela n'est pas une raison pour laisser passer de cette façon l'été. Car cette fois-ci, la saison risque d'être chaude. Et, de toutes façons, cela faisait tellement longtemps qu'une saison aussi prometteuse était arrivée que l'on ne se rappelait plus qu'est-ce que ça pouvait bien avoir de l'air, des records de chaleur.

Il commence vraiment à être temps que cette saison d'été arrive. C'est à ce moment qu'on lance le "frisbee" et qu'on part en vacances. Pour une fois que tous les climats ne seront plus en dessous de zéro...

Claude Beauregard

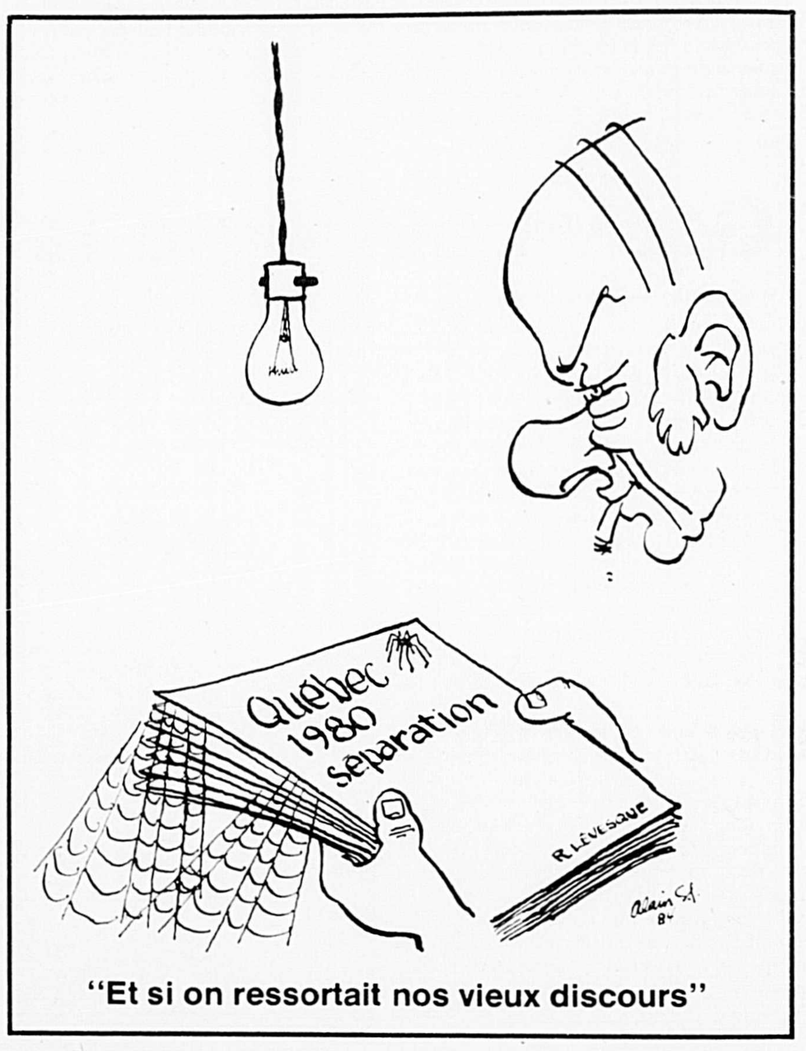

"Et si on ressortait nos vieux discours"

lettres OUVERTES

Lettre ouverte du MARY au maire

Monsieur le maire,

À la lecture de votre déclaration rapportée dans le Courrier de Saint-Hyacinthe, en date du 18 janvier 1984, au sujet du déversement des neiges usées dans les cours d'eau, le Mouvement d'Assainissement de la rivière Yamaska (MARY) constate que vous voulez dégager la Ville de Saint-Hyacinthe de ses responsabilités, en critiquant les directives que le ministère de l'Environnement s'apprête à donner aux municipalités à ce sujet.

Vous semblez ignorer, monsieur le Maire, qu'un règlement de zonage relatif aux rives et littoral de la rivière Yamaska a été adopté par votre conseil municipal. Ce règlement est entré en vigueur le 17 août 1983 et ledit règlement stipule à l'article 5.6 que "Les rives et le littoral des cours d'eau ne peuvent être utilisés pour y déposer de la neige". Pourtant, nous constatons que la Ville de Saint-Hyacinthe déverse régulièrement ses neiges usées dans la rivière Yamaska, près de la rue Girouard, en face du Séminaire. Qui devons-nous dénoncer ? La Ville qui ne respecte pas ses propres règlements, ou le ministère de l'Environnement qui tente d'éliminer cette importante source de pollution.

Le MARY comprend que les dirigeants de la Ville de Saint-Hyacinthe n'aient pas eu le temps d'envisager des moyens de rechange pour disposer des neiges usées durant la saison en cours, mais nous croyons qu'une solution doit être envisagée immédiatement, afin d'éliminer cette source de pollution l'hiver prochain.

Le Mouvement d'Assainissement de la rivière Yamaska compte sur les autorités de la Ville, pour faire respecter le règlement relatif aux rives et au littoral de la rivière Yamaska, autant en ce qui concerne l'occupation du littoral, la protection de la couverture végétale, les remblayages et déversements illégaux, ainsi que les dépôts de neige; nous sommes aux aguets !

En terminant, monsieur le Maire, vous devrez, sans doute, préciser cette déclaration que vous avez faites au journaliste du Courrier, "Des mesures que beaucoup de municipalités ne pourront se permettre", pour indiquer que la municipalité de Saint-Hyacinthe n'est pas incluse dans cette déclaration parce que la population comprendrait mal que la Ville adopte des règlements sans avoir prévu les moyens nécessaires pour les appliquer, surtout lorsqu'elle est la première concernée.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Bien à vous,
Benoît Lapierre
président

Négociation chez Cayouette

Centrale des syndicats démocratiques
Syndicat du bois ouvré
Usine C.A. Cayouette
Saint-Hyacinthe et Chambly

Le syndicat est en intense négociations pour notre convention collective qui s'est terminée le 7 mars 1984 à minuit.

Nos amendements portent sur les conditions de travail et sur la réduction des heures de travail tout en conservant nos droits acquis.

Le comité de négociation est formé de 2 membres de chaque usine qui ont été choisis démocratiquement par l'assemblée générale. Ils sont, pour Saint-Hyacinthe, Guylaine Coulombe et Alain Duhamel, et pour Chambly, Janelle Grégoire et Daniel Desmarais. Notre conseiller technique est Pierre Jean de la CSD.

D'ici la fin d'avril, je donnerai un aperçu de nos négociations. D'ici là, je demeure,

Syndicalement vôtre,
Alain Duhamel
Président du syndicat, CSD

Un mauvais service...

Saint-Hyacinthe, le 11 mars 1984

M. Michael Warren
Société canadienne des Postes
Ottawa, Ontario

Monsieur le président,

On nous annonce que les bureaux de poste agiront comme bureaux de commande pour les marchands "Distribution aux Consommateurs". Jusqu'à ce que cette nouvelle soit confirmée, j'ai cru qu'il s'agissait d'une plaisanterie grotesque.

La Société des Postes n'a pas à se transformer en agent de tel ou tel commerçant. De plus, en choisissant le commerçant en question, la Société des Postes contribue à exporter les affaires hors du milieu de vie des citoyens. Quand les affaires se font en dehors du milieu, il ne reste de place que pour le chômage.

La Société que vous dirigez appartient à la population qu'elle a pour mission de servir. Il nous répugne de la voir s'ériger en instrument d'accroissement du chômage.

Les efforts de la Société canadienne des Postes ne devraient-ils pas être orientés vers le retour à un service postal convenable, sinon excellent comme nous le connaissions autrefois.

Je me dois de protester très fortement contre cette "embardée" de la Société canadienne des Postes.

Je ne demande rien de moins que le retrait immédiat de cette intrusion dans le commerce au détail. Vos conseillers ont sans doute erré et je suis convaincu qu'après réflexion, votre Société reviendra sur sa décision.

Recevez, monsieur le président, mes humbles salutations.

Bernard Levac
Saint-Hyacinthe

le courrier
DE SAINT-HYACINTHE

FONDÉ EN 1853

Hebdomadaire imprimé et publié à Saint-Hyacinthe le mercredi matin de chaque semaine par **La Cie d'Imprimerie et de Comptabilité de Saint-Hyacinthe Ltée,** sise au 655 de la rue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, C.P. 340, J2S 5G4.

Atelier syndiqué

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec (c) 239971

Abonnement: Camelot: 50¢ la semaine - 25$ par année.
Poste: Au Canada 25$ par année
aux États-Unis 50$ par année

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0418

Toute reproduction des annonces ou informations est interdite.

Président: Denis Chartier
Directeur et rédacteur en chef: Pierre Bornais

Journalistes: Vianney Théberge, Claude Beauregard, Marc Bouchard (secrétaire à la rédaction) J.-Marie Fontaine (sport) Louis Norris (sp. sports)

Collaborateurs: Juliette Lassonde (recettes) Gabriel Meunier (Acton Vale) Anita D. Paquette Saint-Césaire (469-2841) Rougemont - Marieville

Photographe: Raymond Bélanger
Directeur de la publicité: Réal Brodeur
Publicitaires: Paul Paradis, Norbert St-Martin, Gérard Leblanc
Graphiste: Guillaume Bédard
Directeur du tirage: Luc Sylvestre

N.D.L.R.:

Le Courrier publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs sur des sujets d'intérêt général, en accordant cependant une attention spéciale aux questions locales et régionales. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit aussi donner les informations relatives à son nom au complet, adresse et numéro de téléphone afin de faciliter toute communication si nécessaire. Le Courrier se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Faire parvenir toute correspondance à: Lettres ouvertes, C.P. 340, Saint-Hyacinthe, J2S 5G4.

Le Comité catholique visite la région

Dans sa tournée dans la région de Saint-Hyacinthe, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation s'est arrêté à Val-Monts pour visiter les écoles Maurice-Jodoin, à Saint-Hyacinthe, et de la Rocade, à Saint-Dominique, puis la polyvalente de Beloeil et l'école secondaire Fadette. On aperçoit dans l'ordre habituel MM. Jean-Guy Bissonnette, président du Comité, Guy Mallette, secrétaire dudit Comité, et Léonard Ouellet, conseiller en éducation chrétienne à la Commission scolaire Val-Monts.

Audience publique sur l'Éducation

Le Comité catholique vient entendre les Maskoutains

par Vianney Théberge

M. Jean-Guy Bissonnette, président du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation du Québec, lors de son passage dans la région la semaine dernière, est venu réaffirmer le rôle et l'importance de son organisme dans le système scolaire comme on le connaît présentement.

Au cours d'une conférence de presse pour les média de la région, tenue au siège social de la Commission scolaire Val-Monts, M. Bissonnette a fait part de son étonnement de l'intérêt que portent les gens aux audiences publiques que le Comité tient régulièrement au Québec.

C'est ainsi que durant la journée du 15 mars, et à diverses occasions, le Comité a pu rencontrer et échanger avec les commisssaires, les parents et les principaux responsables des questions touchant la confessionnalité scolaire à la Commission scolaire régionale de l'Yamaska et aux Commissions scolaires Val-Monts, de l'Argile Bleue et de Saint-Hyacinthe; avec le personnel et les élèves de la polyvalente de Beloeil et de l'école secondaire Fadette pour la régionale de l'Yamaska; et avec le personnel et les élèves de l'école Maurice-Jodoin et de l'école de la Rocade à Saint-Dominique pour la Commission scolaire Val-Monts.

Les objectifs de ces rencontres, comme le souligne le président Bissonnette, sont en plus de prendre contact avec les principaux intervenants en éducation de la région, d'écouter toute observation pertinente et recevoir toute suggestion appropriée ayant trait à l'aspect confessionnel catholique dans le domaine de l'éducation; d'échanger avec les agents d'éducation du milieu sur les questions concrètes que soulève dans son application le Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation; d'informer le milieu et de recueillir des observations concernant le caractère confessionnel et le vécu quotidien dans les écoles, l'animation pastorale, l'enseignement religieux catholique et l'enseignement de la morale, la formation, le perfectionnement et le recrutement des maîtres pour l'enseignement religieux, la tâche des professeurs d'enseignement religieux, la participation des parents à l'éducation chrétienne scolaire, les minorités à l'intérieur de l'école catholique, et autres.

Le Comité tire ainsi profit de ses audiences pour ses différents travaux, notamment lors de la préparation de son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation chrétienne.

La réforme scolaire que prône le projet de loi 40 veut modifier quelque peu les règles de jeu du statut confessionnel du système scolaire public du Québec, institué lors de l'avènement du Conseil de l'Instruction publique en 1859.

Tout comme l'Épiscopat québécois, le Comité catholique surveille de près l'évolution du dossier, et attend l'orientation que pourra donner M. Yves Bérubé, le nouveau ministre de l'Éducation, au projet de loi.

Les détecteurs de fumée deviennent obligatoires

par Claude Beauregard

D'ici un an, tous les bâtiments de la ville de Saint-Hyacinthe devront être munis de détecteurs de fumée. Ce nouveau règlement, adopté lors d'un récent conseil municipal, s'applique aussi bien aux maisons déjà construites qu'à celles qui seront en construction au cours de l'année.

Cependant, il ne faut pas voir le nouveau règlement comme une nouvelle loi qui sera appliquée de façon rigide par le service de protection des incendies. Ce que l'on recherche par cette nouvelle disposition, c'est faire comprendre aux résidents de la municipalité que les détecteurs de fumée sont parmi les instruments importants pour la lutte contre les incendies. Il faudrait surtout y voir "la loi du gros bon sens". Mais le règlement contient des règles qui, pour une meilleure sécurité, méritent d'être respctées

Tous les nouveaux détecteurs doivent être approuvés par l'ULC (un organisme canadien délimitant les normes pour ce qui est du domaine de la prévention des incendies). Et les dispositions sont différentes, selon la grandeur du bâtiment. Ainsi, si l'édifice n'excède pas trois étages et plus de huit logements, les détecteurs doivent, selon le règlement, "être installés entre chaque aire de repos et le logement". Si cette aire de repos donne sur un corridor, les détecteurs de fumée doivent y être installés.

D'autres règles doivent être suivies dans l'application de ce règlement. Si les bâtiments déjà construits avant l'entrée en vigueur du règlement peuvent être munis de détecteurs fonctionnant avec piles, ceux qui seront construits à partir de maintenant devront être munis de détecteurs reliés avec un système électrique. Aussi, le propriétaire de tout édifice où sera installé un détecteur devra informer ses locataires pour leur permettre l'entretien et le bon fonctionnement du mécanisme.

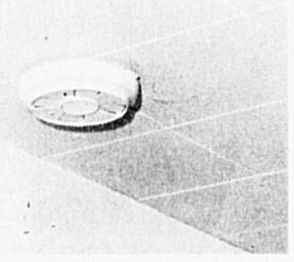

Il est toujours plus sûr de se munir d'un bon détecteur de fumée dans une propriété et c'est exactement ce que veut faire comprendre le nouveau règlement de la ville de Saint-Hyacinthe.

Pour ce qui est des bâtiments de plus de trois étages et de plus de huit logements, un réseau de détecteurs est obligatoire. De fait, il faudra en installer dans chaque logements. Le réseau de détecteurs doit être conforme au Code national du bâtiment ou de prévention d'incendie.

Pour le premier groupe de bâtiments, les inspections devraient être faites par les propriétaires au moins à tous les six mois et ils doivent s'assurer que le tout est en état de fonctionner. Le locataire d'un logement doit, lui aussi, s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil. Des inspecteurs de la Protection publique pourraient être appelés à faire des tournées d'inspection.

Dans le cas d'édifices de plus de trois étages et de plus de huit logements, les composantes du réseau de détecteurs devront être inspectés par un personnel qualifié à tous les six mois pour ce qui est d'un réseau "sous surveillance électrique", où à tous les mois pour tous les autres types de systèmes.

La construction en février

La valeur des permis moins élevée qu'en '82

par Claude Beauregard

Dire que le domaine de la construction en 1984 est un peu plus faible que l'an dernier ne serait pas trop fort. En fait, on pourrait avancer, pour le dernier mois, qu'elle est moins bonne qu'en 1982 et nous aurions raison aussi, sans compter l'inflation, ou n'importe quel autre facteur.

En effet, 25 permis ont été émis au cours du dernier mois à Saint-Hyacinthe, et cela pour une valeur totale de 816 300 $. En 1983, c'était une valeur de 6 473 700 $. L'année d'avant, 1 438 500 $. Si on compte rapidement, on se rend compte que février '84 vaut 13% de la même période, l'an dernier.

Revenons tout de même à l'année 1984. C'est le secteur résidentiel qui a battu la marche au cours des 29 derniers jours. En effet, le montant de 636 000 $ a été atteint dans le secteur, et cela en partie à cause d'un permis accordé à la Coopérative d'habitation Jolibourg pour la rénovation de six logements situés sur la rue Nelson.

Par la suite, c'est le secteur institutionnel qui a atteint le total de 92 000 $ en permis. Signalons dans ce secteur le permis accordé à la Villa des Frênes, permis atteignant 72 000 $. Finalement, le secteur industriel suit avéc un total de 60 000 $ pour le mois. Le secteur commercial, pour sa part, n'a amassé que 28 000 $ en permis de construction.

Ce qui fait que cette année on a atteint pour les deux premiers mois le total de 1 969 546 $ en permis de construction, ce qui est 76% plus bas que ce que l'on avait lors de l'année dernière.

Le seul secteur qui semble avoir fait belle figure au cours du dernier mois est donc le secteur résidentiel. En effet, on a créé 10 logements comparativement à 7 l'an dernier pour le mois de février. Cependant, il ne faut pas pousser la comparaison plus loin : pour l'année, on a créé 12 logements (seulement 2 en janvier) et 53 l'an dernier pour la même période !.

Il ne faut donc pas se le cacher : l'année 1984 semble au départ beaucoup moins intéressante au niveau de la construction que ce qui avait été enregistré au cours de '83. A cette date, plus de 8 millions $ avaient été amassés, dont plus de 6 millions $ dans le secteur institutionnel. Voilà une situation qui ne semble pas être le cas cette année. L'année 1984 pourrait-elle être une année catastrophe dans le domaine de la construction ? Même s'il faut espérer que non, les deux premiers mois ne sont guère encourageants.

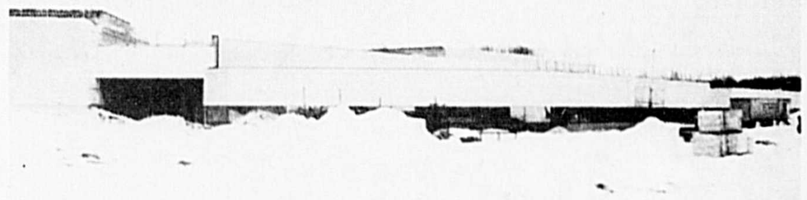

La grande différence entre l'année 1984 et 1983, dans le domaine de la construction, est l'absence de gros contrats. Entre autres, l'an dernier, un permis de 15 millions $ avait été accordé à Hydro-Québec pour l'agrandissement de ses bureaux.

Même si le secteur résidentiel n'a pas fait si mal dans le dernier mois, il n'en demeure pas moins que des projets comme celui de la Villa Douville (présentement en construction), devant être constitué d'une cinquantaine d'appartements et qui servira de logis pour les personnes âgées ne semblent pas vouloir se réaliser cette année.

Dans le cadre du Salon du Loisir

Le ministre Guy Chevrette de passage à S.-Hyacinthe

par Vianney Théberge

M. Guy Chevrette, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du Québec, vient de confirmer sa participation aux cérémonies d'ouverture du premier Salon du Loisir, qui se tiendra du 26 au 29 avril, à l'Auberge des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe.

Ainsi, le vendredi 27 avril, le ministre qui a d'abord décliné l'invitation de présider toute l'activité, participera aux cérémonies d'ouverture à titre d'invité spécial des organisateurs du festival.

Ces quatre jours de festivités qui constituent une première à Saint-Hyacinthe, seront l'occasion de montrer les mille et une facette des loisirs que vivent les gens de la région.

Tous les domaines seront touchés et présentés: le sport, le tourisme, le plein air, le socio-culturel et éducatif.

Durant cette période, le public pourra voir des activités de démonstration, des spectacles qui intéresseront au plus haut point les fervents de loisir.

Le Conseil régional des Loisirs de Richelieu-Yamaska qui patronne le projet, a mis sur pied une équipe qui entend faire de cette première un succès qui se répercutera dans tous les coins du Québec et qui deviendra éventuellement une tradition.

Les organismes ou les commerces qui veulent profiter de cette organisation sont priés de faire vite, car il ne reste que quelques espaces disponibles.

C'est donc un rendez-vous pour tous, les 26, 27, 28 et 29 avril, à l'Auberge des Seigneurs, pour cette première au Québec.

Info-Ski
RAMINSKA

Nous sommes fiers de vous offrir une nouveauté dans notre club.
Le samedi 24 mars 1984
Journée familiale pour la modique somme de 15$ chacun incluant le transport et le remonte pente.
Où : Owl's Head
Départ : 7 h 30 (en arrière de l'ancien Steinberg)
Réservation dans les magasins de sport

* * *

Excursion du dimanche
25 mars 1984
Où : Owl's Head
Départ : 7 h 30
Prix : 19$ (incluant le transport et le remonte pente)
Réservez tôt

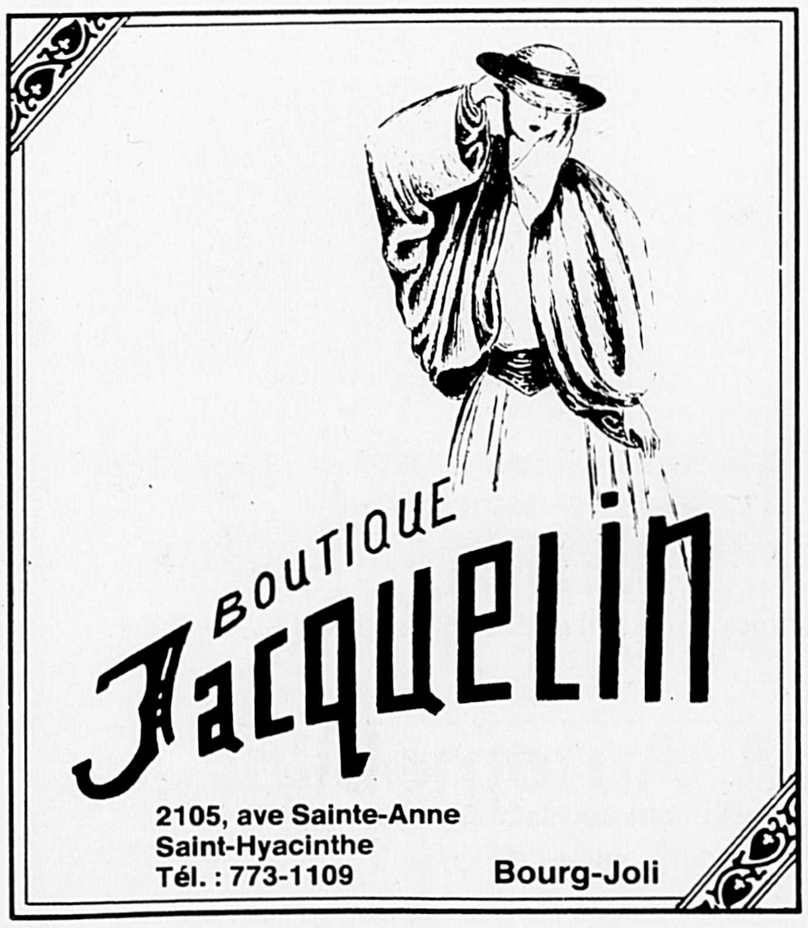

BOUTIQUE
Jacquelin
2105, ave Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe
Tél. : 773-1109
Bourg-Joli

Pourquoi on fait les meilleurs prix en ville ! !
"La réponse"
Notre système d'achat nous le permet.

Viens faire un tour.
Nos spéciaux sont imbattables sur tout achat.
Camions Ford, véhicules neufs ou usagés

Automobile Jérôme (1977) inc
1280, rue Des Cascades Est
Saint-Hyacinthe 773-6647
Beloeil 467-1833

MRC Acton

Le recours collectif des dissidents rejeté

par Claude Beauregard

Les dissidents de la Municipalité régionale de comté d'Acton ont eu une bien mauvaise surprise au cours de la semaine dernière alors que la Cour Supérieure du Québec a rejeté la requête de Jean-Guy Francoeur, résident du village Saint-Liboire dans le dossier de la MRC d'Acton. Cette requête demandait la permission d'intenter par voie de recours collectif pour tous les résidents des municipalités de Saint-Liboire (village et paroisse), Saint-Valérien et Sainte-Hélène d'annuler les dispositions du décret ayant formé la MRC d'Acton.

Le juge J. Fraser Martin déclare dans son jugement que les plaignants ne rencontrent pas les exigences d'un recours collectif et qu'il n'est pas prouvé dans la requête que le groupe mentionné est homogène. Cependant, le jugement sera contesté au cours des prochains jours.

En effet, selon Jean-Guy Francoeur, celui qui a représenté dans sa requête les résidents des quatre municipalités dissidentes, les motifs dont le juge s'est servi pour rejeter la requête sont extrêmements discutables. "Le juge semble croire que nous n'étions que cinq personnes dans le groupe proposant ce recours collectif", explique M. Francoeur. "Pourtant, nous avons des sondages qui démontrent que 90% de la population est derrière nous".

Il y aurait donc eu confusion entre le juge Fraser et le plaignant. Une confusion qui a probablement fait pencher drôlement la balance du côté du refus, si l'on s'en fie au verdict. Cependant, du côté des dissidents, on est toujours convaincu que le cause de la MRC d'Acton justifiait bien un recours collectif et entrait dans les règles habituelles de ce genre de jugement (en plus de la représentativité, on retrouve le fait que les recours du groupe soient "de fait identiques, similaires ou connexes", et que les faits doivent justifier les conclusions recherchées).

Que feront donc les dissidents ? "Dans les prochains jours, notre avocat préparera une opinion légale qui sera étudiée par le fonds des recours collectifs. Il est alors fort possible que cet organisme nous finance un appel sur la décision du juge Fraser", explique Jean Guy Francoeur. Si le fonds des recours collectifs approuve la requête de M. Francoeur, on reprendra le même processus qui a déjà pris bien du temps. Finalement, il semble donc que le dossier de la MRC d'Acton ne fait que commencer à se faire entendre devant divers tribunaux.

Un don des Pionniers

Le Club Granby-Saint-Hyacinthe des Pionniers du téléphone d'Amérique vient de présenter un chèque au montant de 300 $ à La clé sur la porte. Dans l'ordre habituel, M. Jacques Rouleau, Mme Rita Godin, Mme André E. Bougie, responsable de La clé sur la porte et M. Bernard Avard.

Elle se tourne vers l'AIBR

La Présentation abandonne l'aqueduc de S.-Hyacinthe

par Vianney Théberge

La décision est prise : le conseil municipal de La Présentation, réuni en assemblée spéciale lundi dernier, a accepté de mettre fin à l'entente qui la reliait avec la municipalité de Saint-Hyacinthe, en ce qui a trait à l'approvisionnement en eau potable, pour se tourner vers l'Aqueduc Intermunicipal du Bas-Richelieu (AIBR), situé à Saint-Denis-sur-Richelieu.

"D'ici à trois mois, de souligner M. Laurent Côté, maire de La Présentation, toute la municipalité sera en mesure de se désaltérer avec l'eau de Saint-Denis."

Ce changement de "source" nécessitera cependant un investissement important, puisqu'il faudra installer un surpresseur pour pouvoir acheminer le courant d'eau partout; et le coût d'investissement que devra entreprendre l'AIBR, s'élève, selon l'étude effectuée, à 140 071 $, mais la contribution imputable à La Présentation se chiffre à 69.27 pour cent du coût total, soit 97 027 $.

C'est dans le Grand Rang, à la hauteur du 3e Rang que sera situé le surpresseur qui sera construit sous la responsabilité entière de la Régie de l'AIBR.

C'est suite à l'analyse de la situation, que les autorités municipales, après études et discussions avec les parties, en sont arrivées à la décision de fermer définitivement les valves d'eau en provenance de Saint-Hyacinthe, et d'ouvrir celles qui viennent de Saint-Denis.

Le maire Rhéaume et le directeur Frenière, de la Sûreté municipale, ont reçu des mains de M. André Benoît, du Groupe Commerce, un chèque représentant la participation de l'entreprise au programme "Opération Commerce" que mènera la Sûreté au cours des prochains mois.

Lutte contre le crime dans les commerces

par PB

Le Groupe Commerce, un important assureur dont le siège social est à Saint-Hyacinthe, participera à sa façon au programme de lutte contre le crime dans les commerces.

En effet, cette action prendra place par le biais d'un don de 7 500 $ présenté à la ville, lequel permettra d'engager cinq policiers stagiaires qui auront pour mandat, en collaboration avec la sécurité communautaire, de visiter les 1 500 commerces et établissements publics de la ville.

Ils auront pour mandat précis d'effectuer des inspections et de déceler les failles possibles à la sécurité avant de faire des recommandations appropriées par le biais des services compétents de la Sûreté municipale.

Leur recherche portera aussi bien sur l'éclairage, le toit, les portes et les fenêtres, les coffres et autres caisses ainsi que les serrures et les alarmes.

On signe une première entente

Surprise : la loi 38 pourraît être retirée

par Claude Beauregard

La dernière semaine aura continué de nous réserver bien des surprises dans le dossier bien connu de la loi 38, concernant le financement des municipalités par des subventions fédérales. La plus grande surprise fut sûrement la déclaration du premier ministre René Lévesque qui a déclaré sur les ondes d'une émission de radio qu'il était possible que la loi 38 soit retirée. Il va s'en dire que cette déclaration devrait susciter de nombreuses réactions.

Cette déclaration a presque complètement éclipsé la signature d'un protocole d'entente survenue quelques jours plus tôt, entre le ministre des Affaires municipales du Québec, Alain Marcoux, et le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, John Roberts. Cette entente, qui avait été négociée du temps de Jacques Léonard, concernait uniquement les projets de création d'emploi créés directement par les municipalités et subventionnés par des fonds fédéraux (notamment les projets Canada au travail et croissance locale de l'emploi), ce qui est bien loin de couvrir toutes les applications de la loi 38.

Cependant, la déclaration du premier ministre pourrait faire débloquer les choses plus vite qu'on ne le croit. Alors qu'il fut interrogé pour savoir si la loi 38 était encore nécessaire avec la signature des ententes survenue quelques jours plus tôt, il a répliqué que la possibilité du retrait de cette loi allait être étudiée.

La loi 38 est probablement un des projets les plus contreversés de la dernière année au niveau provincial. On se rappellera le front commun du parti libéral qui devait finalement empêcher l'adoption de la loi à la fin de la dernière session parlementaire. Des organismes, comme l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) ont continuellement décrié le projet de loi 38. La résistance entre ces organismes et le gouvernement semblait aller en augmentant au cours des dernières semaines, et les dernières mesures du gouvernement pourraient les apaiser quelque peu.

Il semble donc que ce projet de loi reviendra sur le tapis au cours des prochaines semaines et qu'on ne refait que commencer à parler de cette loi qui aura canalisé bien des énergies.

L'hiver s'accroche alors que le printemps est là

par PB

Le printemps est là ! Personne ne peut le croire à voir ce qui se passe dans la nature. Mais le 20 mars, à 5 h 25, le printemps a fait son apparition officielle, alors que l'hiver ne finit plus de finir...

À toutes les semaines ou presque depuis la petite accalmie de février, il y a du mauvais temps en perspective. Et cette fois, en ce lundi 19 mars, c'est une pluie verglaçante qui s'est abattue sur une grande partie du territoire québécois, dont la région, rendant les routes glissantes en début de journée, obligeant les écoles à fermer leurs portes et endommageant encore davantage si possible les arbres.

Dans la périphérie de Saint-Hyacinthe, il y eut quelques pannes de courant qui durèrent de plusieurs minutes à plusieurs heures. Et au coeur de la ville aussi cette instabilité provoquée souvent par des branches lourdes de glace et s'abattant sur les fils électriques a fait des siennes mais très peu, de façon locale et pour quelques minutes seulement.

Pour Hydro-Québec, ce verglas vient s'ajouter à une liste déjà assez longue pour l'hiver de circonstances exceptionnelles où tous les efforts sont concentrés pour assurer la reprise du service. Pas de répit dans ces conditions pour les équipes d'urgence qui doivent souvent refaire plusieurs fois le même trajet pour assurer l'alimentation continue dans des circonstances très pénibles pour tous.

Chaque journée qui passe devrait permettre de sortir de ce tunnel qu'est l'hiver...

Droit de Cité au Royal 22e

Le Royal 22e Régiment recevra le Droit de Cité de la ville de Saint-Hyacinthe, au cours d'une imposante cérémonie qui aura lieu le dimanche 3 juin.

Les origines d'une telle cérémonie remontent au 16e siècle. lorsque les artisans ont commencé à se regrouper en corporations, formant des villes et en restreignant le droit de résidence à leurs membres; c'était donc un grand honneur pour un étranger d'être accepté par les artisans.

Accordé pour la première fois en 1784, le Droit de Cité fut octroyé par la suite aux unités militaires, permettant aux soldats de défiler dans les rues; cet honneur était permanent.

À Saint-Hyacinthe, le Droit de Cité n'a jamais été accordé à un régiment. Le 3 juin sera de ce fait une journée historique, tant pour la ville que pour le Royal 22e Régiment, auquel le 6e Bataillon est rattaché depuis 1957.

Le programme de la journée du 3 juin est déjà tracé. En voici les grandes lignes : la cérémonie débutera par un défilé militaire, depuis le manège jusqu'à l'Hôtel de Ville où, vers 15 heures, M. le maire Clément Rhéaume, après l'inspection du régiment, remettra au lieutenant général Chouinard, colonel du Royal 22e Régiment, le document du Droit de Cité au Régiment; par la suite, les militaires en parade regagneront l'arsenal du boulevard Laframboise; une réception civique sera alors tenue à la Salle des Arts, avec allocutions de circonstances; en soirée, un concert sera présenté à 19 h 30, au parc Dessaulles (en cas de pluie, à 20 h à la polyvalente Hyacinthe-Delorme). une date donc à retenir pour les maskoutains : le dimanche 3 juin, jour de la remise du Droit de Cité au Royal 22e Régiment.

Un appel d'offre pour le secteur aquatique

par CB

Un dossier qui avait été fort contreversé il y a de cela un peu plus d'un an, revient un peu à la surface, si l'on peut dire. En effet, le contrat de la firme Sodem pour la gérance de l'ensemble des piscines de la ville tire à sa fin, et à nouveau, un appel d'offre est lancé pour les trois prochaines années.

On se rappelera qu'à ce moment, le passage de la gérance des piscines à la compagnie privée avait soulevé plusieurs remous allant jusqu'à certains conseils municipaux. On avait reproché à ce moment bien des choses à la firme privée, qui avait obtenu le contrat jusqu'à l'été '84. Certaines rumeurs ont continué à se faire entendre, sans que l'on puisse vérifier le bien-fondé de celles-ci.

Cependant, il ne faut pas voir dans cet appel d'offre le fait que cette société fasse mal son travail, au contraire, si l'on s'en fie au représentant de l'Hôtel de Ville. Il est même possible que la firme puisse reprendre le contrat si la soumission qu'elle présentera à la ville satisfait les élus municipaux. Malgré tout, il ne faudrait pas écarter non plus la possibilité que la ville de Saint-Hyacinthe reprenne la gérance de ces piscines, si les subventions semblent demander des coûts trop élevés. De toutes façons, on devrait savoir bientôt si "l'affaire des piscines" n'était qu'une tempête dans un verre d'eau.

AVIS

AUX
- Personnes de 35 ans et plus
- Commis de bureau à l'emploi des banques, du gouvernement provincial ou fédéral
- Médecins, avocats, architectes, instituteurs, infirmières, comptables agréés, ingénieurs professionnels
- Employés de bureau et personnel surveillant aux services des communications et transports

PROFITEZ DE NOS TAUX PRÉFÉRENTIELS pour vos assurances, auto, biens personnels, maison, etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, TÉLÉPHONEZ :

A. GENDRON et associés Inc.
assurances générales
773-6038
773-6030

Au cours des 3 prochaines anneés, combien vous coûteront:

- ☐ vos vidanges
- ☐ vos filtres
- ☐ vos mises au point
- ☐ vos bougies d'allumage
- ☐ vos réparations (pièces et main-d'oeuvre)
- ☐ vos changements de pneus routiniers
- ☐ vos services routiers d'urgence
- ☐ votre cotisation à la CAA

Lorsque vous achetez une Audi, la carte Audi paie tout cela...ainsi que d'autres coûts.

Passez nous voir pour obtenir plus de renseignements et admirer la gamme tout à fait extraordinaire de voitures Audi.

AUDI
F.M. Automobiles
560, rue Brunette est, Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-9643 – 464-5125

LOGEMENT

L'accès au logement et à la visite (12)

À Louer. Vous êtes propriétaire. Votre locataire vous a avisé par écrit qu'il déménagera à la fin de son bail. Quand et comment pouvez-vous faire visiter le logement ?

Tout d'abord, dès que vous avez reçu l'avis du locataire, vous pouvez afficher à louer, et le locataire ne peut s'y opposer. De plus, vous n'êtes pas obligé de lui donner un avis pour faire visiter son logement, ce qui ne vous exempte pas de la plus élémentaire politesse de vous annoncer et de prévenir le locataire qu'il peut être dérangé plusieurs fois par jour, une fois son logement offert en location.

Veillez toutefois à ce que les visites se situent entre 9 h et 21 h, sinon le locataire peut vous refuser l'accès à son logement. Il peut également refuser, si vous ne vous donnez pas la peine d'accompagner le visiteur ou si vous le faites pas accompagner d'une personne qui peut s'identifier comme votre représentant..

À vendre. Vous mettez votre immeuble en vente. Quand et comment le faire visiter ? Vous avez sensiblement les mêmes obligations que dans le cas d'une location.

Cependant, chaque fois que vous voulez faire visiter un logement à un acquéreur éventuel, vous devez donner un avis verbal de 24 heures. C'est obligatoire. et vous devez, ici encore, faire en sorte que les visites se déroulent entre 9 h et 21 h. de son côté, le locataire peut exiger que vous accompagniez l'acheteur ou que vous le fassiez accompagner de votre représentant, sinon il peut refuser l'accès à son logement.

En cours de bail. S'il vous fait pénétrer chez le locataire pour y exécuter quelques travaux mineurs d'entretien : réparer une vitre, réparer une porte d'armoire, un tuyau, etc., vous devez obligatoirement l'en aviser 24 heures d'avance, au moins verbalement. Si, au contraire, il s'agit de travaux de plus grande envergure à exécuter pour palier un cas d'urgence : fuite importante de la tuyauterie, étincelles dans la boîte de distribution d'électricité, vous pouvez vous présenter sans devoir donner avis au locataire.

Les Cuirs Valois, une coop d'un genre bien particulier

Une quinzaine d'ex-employés de la compagnie Cuirs Acton Ltée, qui a fermé ses portes à la fin de 1982, se sont regroupés en coopérative pour opérer leur propre entreprise de fabrication de vêtements de cuir.

La coopérative a reçu l'appui financier des deux paliers de gouvernement par des subventions accordées dans le cadre du programme Relais (fédéral) et PECEC (provincial). La Société de développement coopératif a pour sa part, accepté de garantir une partie de la marge de crédit dont la coopérative a besoin.

Après la fermeture de l'entreprise, un groupe d'employés entreprit des démarches afin de la redémarrer sur une plus petite échelle. C'est ainsi que la Coopérative de fabrication Les Cuirs Valois est née. Spécialisée dans la fabrication de manteaux, la coopérative produit également d'autres types de vêtements de cuir. La taille de l'entreprise lui permet plus de souplesse et on croit être en mesure d'offrir des produits plus personnalisés.

Déjà en opération depuis quelques mois, Les Cuirs Valois connaissent un excellent début selon la Société de développement coopératif. Les résultats des ventes au détail à la boutique de la coopérative sont bons et les contacts entrepris auprès des boutiques spécialisées semblent prometteurs.

En plus de la solide expérience de ses membres, la coopérative pourra compter sur leur volonté ferme de capitaliser adéquatement leur entreprise. C'est ainsi qu'ils ont accepté de verser 1 000 $ chacun en capital social. Ils ont également décidé d'augmenter leur capitalisation au moyen de retenues sur les salaires.

Compte tenu de l'intérêt et de l'implication démontrée par les membres, la Société de développement coopératif a accepté de leur donner son appui en autorisant de garantir partiellement la marge de crédit que la coopérative a négociée auprès de la caisse populaire locale.

La Société de développement coopératif est une société mixte, gouvernement du Québec et mouvement coopératif, dont le mandat consiste à apporter aux entreprises coopératives l'aide financière et les services techniques susceptibles de stimuler leur création et leur développement. Récemment, les organisateurs du Salon de la PME reconnaissaient la qualité de ses interventions et surtout son intérêt réel auprès des entreprises coopératives en lui décernant le titre "d'Institution financière de l'année".

Semaine de la toxicomanie (anti-drogue)

À la polyvalente Hyacinthe-Delorme, bien que la consommation de drogues soit comparable aux autres institutions scolaires i.e. environ 8%, les adultes de l'école se sont toujours préoccupés des jeunes au prise avec cette difficulté. Le personnel de l'école s'implique dans des sessions de perfectionnement ou encore d'une manière plus directe auprès du jeune.

Depuis 2 ans, un comité de travail sur les toxicomanies existe. Il a pour objectif général de rationnaliser et maximiser l'impact d'une action informative et préventive de cette problématique dans l'école.

Ce comité multidisciplinaire constitué d'un membre de la direction, d'étudiants, de parents, d'enseignants, d'une animatrice de pastorale, d'un travailleur social et d'un psychologue a déjà éclairci la situation de la consommation à la polyvalente Hyacinthe-Delorme et sensibilisé les personnels de l'école aux mythes et aux réalités de la consommation de drogues chez les jeunes.

Ainsi, un sondage, dont les résultats sont similaires à ceux effectués dans d'autres régions de la province, révèle que la marijuana et la haschich ne sont consommés que par 8% de la population étudiante sur une base régulière, que cette consommation se fait surtout chez des amis, ou au domicile même du jeune (très peu de jeunes consomment à l'école), que les jeunes s'approvisionnent surtout en dehors des murs de l'école, que l'alcool est l'ennemi numéro 1 chez les jeunes (29% de consommateurs réguliers) qui, en raison de leur âge, peuvent devenir alcoolique en moins de 6 mois.

Le comité de travail sur les toxicomanies continue son action d'une manière plus concrète en organisant à l'intention des élèves une semaine de sensibilisation et d'information sur les drogues qui se tiendra du 26 mars au 30 mars 1984. À tous les jours, les étudiants pourront participer à plusieurs activités de réflexion, de discussion et/ou d'information sur le sujet. On tentera aussi d'offrir l'occasion aux jeunes consommateurs de trouver une alternative à leur moyen actuel d'évasion; des parents, des éducateurs, des PNE seront disponibles pour les écouter; des organismes comme le Centre de Référence et d'Information Familiale, le Lokal, les AA, les All-A-Teen, etc., seront présents.

Cette semaine sera une occasion de s'interroger sur nos habitudes. Le Comité invite les élèves à participer et les parents à discuter avec leurs enfants et surtout à les écouter, le dialogue, la communication étant un très bon moyen de prévention.

Pour les parents et toute la population, dans le cadre de cette semaine de la toxicomanie, le comité d'école de la polyvalente Hyacinthe-Delorme organise une soirée à ne pas manquer le 28 mars 1984 à 19 h 30 à l'auditorium de la polyvalente et l'invité-conférencier, M. Gilles Lamoureux, viendra parler de la drogue dans la société et principalement dans les écoles.

La conférence débutera à 19 heures 30. Il y aura ensuite une période prévue pour les questions.

Cette conférence ne pourra pas vous laisser indifférents (es) à ce fléau qu'est la drogue chez les jeunes.

Finale de zone d'Art oratoire

Invitation à la population maskoutaine et régionale à venir découvrir le talent de nos jeunes dans l'Art oratoire et l'Art de s'exprimer, pour la grande finale de zone, district sud du Québec.

La zone 4 sera représentée par 7 clubs, dont deux gagnants ont auparavant été sélectionnés dans chacun des clubs, et le concours aura lieu le dimanche 25 mars à 14 h. Il se déroulera à l'I-.T.A.A. de Saint-Hyacinthe, rue Sicotte.

Vous êtes tous attendus en grand nombre.

Le gala des Voltigeurs

De gauche à droite, M. Robert Théroux, vice-président des Voltigeurs de Saint-Hyacinthe; M. Benoît Chapdelaine, représentant des Loisirs des handicapés; Suzanne Girouard, secrétaire et M. Jean-Paul Robina. Le gala annuel des Voltigeurs se tiendra cette année les 6, 7 et 8 avril prochain à l'ITAA de Saint-Hyacinthe. Une 16e édition qui promet de l'action. En effet, plusieurs centaines de jeunes de Saint-Hyacinthe prendront la vedette en démontrant leurs talents et leurs acquis de la saison 1983-1984. À cette occasion et ce depuis maintenant 4 ans, M. Jean-Paul Robina, le restaurant McDonald's offre et défraye un billet d'entrée pour tous les handicapés du grand Saint-Hyacinthe. Pour tous les intéressés, il suffit de communiquer avec les Mains Habiles qui se feront un plaisir de vous fournir gratuitement ce billet.

UN SERVICE EXPERT

COMPTOIR DE Boucherie VEAU • PORC • BOEUF

Jusqu'au 30 avril, GAGNEZ la valeur totale de votre achat en vous procurant au moins 1 article de viande rouge à notre comptoir de boucherie (veau, porc, boeuf) toujours de première qualité. Le tirage aura lieu tous les samedis à 15 heures

Gagnante de la semaine : SYLVAIN DION Rue Cartier, St-Hyacinthe

Steak minute	Boeuf en cubes	Bologne cherry
2.99 lb / 6.59 kg	2.58 lb / 5.69 kg	1.54 lb / 3.39 kg
Saucisses cervelas	**Fromage St-Benoît**	**Raisin bleu**
2.65 lb / 5.85 kg	3.77 lb / 8.30 kg	95¢ lb / 2.09 lb

Valide du 20 au 24 mars

Produit d'importation

Maïs jaune en épis 398 ml 1.49 boîte

Breuvage aux céréales sans caféine 150 gr 3.99

CHARCUTERIE BAGOT

2980, rue Sainte-Catherine Tél. : 774-5125

Produits d'importation Bière et vin Pain frais du jour

Buffet froid Dégustation vin et fromage

Bon achats!

Laveuse 6 programmes, sécheuse 3 programmes

a) **Laveuse à 6 programmes:** pré-lavage, coton/robuste, jersey/délicat, articles sans repassage, rinçage, essorage. Filtre autonettoyant. 5 températures lavage/rinçage. Agitateur Roto-Swirl. Amande $10 de plus.
267 444 160 DL—Blanc. Chacune..**559.98**

b) **Sécheuse 3 programmes.** Séchage préréglé Fabric Master, séchage minuté normal, culbutage à air froid. Températures haute, moyenne, basse. Amande $10 de plus.
267 484 160 DL—Blanc.....**369.98**

Laveuse 5 programmes à assortir avec sécheuse 2 programmes

c) **Rabais $40. Laveuse à programmes:** coton/robuste, jersey/délicat, articles sans repassage, rinçage, essorage. Niveau d'eau réglable. 2 températures lavage/rinçage. Agitateur Roto-Swirl. Blanc. Rég. Sears $579.98. Amande $10 de plus.
267 444 100 DL—Blanc.....**539.98**
Modèle à récupérateur. Blanc. Rég. Sears $619.98.
267 454 100 DL.....**579.98**

d) **Sécheuse à 2 programmes.** Séchage minuté à air chaud jusqu'à 100 minutes, culbutage à air froid pour les articles ne supportant pas la chaleur, 35 min. max. Bouton de mise en marche/minuterie. Amande $10 de plus.
267 484 100 DL—Blanc.....**359.98**

Rabais **$80 laveuse 8 programmes et sécheuse 4 programmes

e) **Rabais **$50 sur laveuse.** Programmes: trempage, pré-lavage auto et manuel, coton/robuste, jersey/délicat, articles sans repassage, rinçage, essorage. 5 temp. lavage/rinçage. Agitateur Dual-Action. Distributeurs pour javel, adoucisseur. 2e rinçage au choix, filtre autonettoyant. Amande $10 de plus. Blanc. Rég. Sears $669.98.
267 444 500 DL.....**619.98**
Modèle à récupérateur. Blanc. Rég. Sears $709.98.
267 454 500 DL.....**659.98**

f) **Rabais **$30 sur sécheuse.** Séchage préréglé Fabric Master, séchage minuté normal, culbutage à air froid. Touch-Up pour enlever faux plis; système de chaleur dégressive évitant faux plis. Blanc. Rég. Sears $469.98. Amande $10 de plus.
267 484 500 DL.....**439.98**
Laveuse ordinaire ou sécheuse en ton amande $10 de plus.

Laveuse et sécheuse Kenmore fiables, à prix très abordables

g) **Laveuse de base à 4 programmes** répondant à vos besoins. Programmes: coton/robuste, lavage court pour le linge peu sale. Rinçage, essorage. Agitateur Roto-Swirl. Blanc.
267 444 000 DL.....**519.98**

h) **Sécheuse 2 programmes,** comme 'D' ci-haut.

Économisez $90 sur ensemble 1er choix laveuse et sécheuse, très efficaces.

k) **Rabais $50** sur laveuse 10 programmes: coton blanc/couleur, articles sans repassage, blanc/couleur, pré-lavage auto, trempage, lavage supplémentaire, jersey/délicat, rinçage, essorage. Agitateur Dual-Action, distributeurs javel, adoucisseur. Dosseret à éclairage. Blanc. Rég. Sears $719.98. Amande $10 de plus.
267 444 600 DL.....**669.98**

Modèle à récupérateur plus cher, blanc. Rég. Sears $759.98.
267 454 600 DL.....**709.98**

m) **Rabais $40** sur sécheuse 4 programmes: séchage Fabric Master, séchage minuté, culbutage à froid, Touch Up enlevant faux plis des articles sans repassage. Éclairage. Blanc. Rég. Sears $489.98. Amande $10 de plus.
267 484 600 DL.....**449.98**

Prix en vigueur du 19-24 mars 1984,
**Aussi dans le catalogue Réclame d'été.
*Aussi dans le catalogue Grands soldes d'hiver.

2475, boul. Casavant Ouest Saint-Hyacinthe. Tél. : 773-6601

Sears

Notre vendeur, M. Gilles De Lacroix se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

vous en avez pour votre argent...et plus

T2

L'ÉVÉNEMENT TOURISTIQUE DE L'ANNÉE

LE RALLYE "TOUR DE FRANCE"

Une chance unique de visiter la France de façon originale en cette année-anniversaire 1984.

Départ : 12 mai, retour 3 juin – 22 jours

$2 195 par personne (occ. double)

Le prix comprend : avion, voiture, hôtels, visites, déjeuners, 15 dîners et réceptions officielles.

Participez au Rallye Tour de France et courez la chance de gagner une Renault 5.

AUTRES VOYAGES GROUPE

Ouest Canadien – 15 juillet
Europe – France, Italie, Suisse, Allemagne, Belgique – 9 juin
Europe – Angleterre, Irlande, Écosse – 14 septembre
Service d'autobus – Saint-Hyacinthe – Aéroport

CLUB VOYAGES Le plus important regroupement d'agences de voyages au Québec

IATA Depuis 1962

AGENCE DE VOYAGES BOISLARD

2095, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe
Bur. : 774-6436 Mtl. : 467-7984

Automobiles F.M.
560 rue Brunette Est Saint-Hyacinthe
LOCATION
a COURT et LONG TERME
Tel : 773-9643, 464-5125
AUDI ©

justice
ET FAITS DIVERS

Deux ans d'emprisonnement pour avoir fraudé son patron

par Vianney Théberge

Le juge Gérard Rouleau, de la Cour des Sessions de la Paix, de Montréal, vient de condamner Normand Saint-Pierre, de Saint-Hyacinthe, à deux ans moins un jour d'emprisonnement, pour avoir entre le mois d'avril 1977 et le mois d'avril 1982, illégalement, par la supercherie, le mensonge ou d'autres moyens dolosifs, frustré les compagnies Bois Prestige et Kamorex, propriété de M. Jean Therrien, de Montréal.

Ces deux firmes faisaient le commerce du bois en gros et Normand Saint-Pierre en était le vendeur.

Comme le souligne le juge Rouleau dans sa sentence, "en plus de vendre des cargaisons de bois, l'accusé percevait les comptes recevables souvent importants de ces compagnies. C'est à l'occasion de ces transactions que l'accusé a commencé à faire ses détournements par reports différés, mieux connus sous le nom de "lapping".

"...Il est difficile d'arriver à un chiffre précis, de poursuivre le juge Rouleau. Je suis toutefois convaincu hors de tout doute après avoir pris connaissance des exhibits déposés lors du début du procès, des témoignages des experts que ce détournement dépasse les 100 000 $.

"Une fois l'ordre de grandeur établi, j'ajoute que le chiffre précis n'a pas une très grande importance puisque je suis convaincu après avoir entendu monsieur Therrien et le comptable Laurier, que c'est le comportement criminel de l'accusé qui a provoqué la ruine financière des deux compagnies, leur abandon des affaires, la ruine de monsieur Therrien le propriétaire et la mise au chômage de plus de seize personnes employées par ces compagnies."

Par ailleurs, M. Therrien et son ex-actionnaire Huguette Longpré, viennent d'intenter une poursuite contre une firme de vérificateurs-comptables, de l'ordre de 1 233 000 $, pour avoir fait défaut de constater des détournements de fonds de plus de 420 000 $, cette omission entraînant comme on le sait la perte de ses deux entreprises.

En plus, M. Therrien demeure titulaire d'une dette de plus de 145 000 $ envers la Banque de Montréal, qu'il n'a pu régler, suite aux détournements de fonds dont il a été victime.

Nouvelles brèves

Accident mortel à Saint-Pie

Samedi dernier vers 16 h 05, une automobile s'est fracassée sur un arbre sur le chemin Haute-rivière nord, tout près de Saint-Pie. L'occupant du véhicule, Ronald Moisan, y a perdu le vie. Le résident de Roxton Pond, âgé de 32 ans, aurait tout simplement perdu le contrôle de son automobile.

Vols divers

Au cours de la semaine dernière, un individu a visité une maison de Saint-Pie et en a profité pour s'approprier deux roues d'avion ainsi que des sièges, tout cela pour une valeur de 5 000 $; à Acton Vale, une personne a fracassé le pare-brise avant et la vitre arrière d'un véhicule. Les dommages s'élèvent à 400 $; une maison de Sainte-Madeleine s'est fait visiter par les cambrioleurs qui ont dérobé quatre montres qui valaient environ 160 $ au total.

Hold-up au dépanneur

Deux personnes munies de cagoules ont fait un tour du côté du dépanneur Marché Saint-Damase samedi soir, vers 21 h 30. Les cambrioleurs, armés d'un couteau, ont dérobé le contenu de la caisse enregistreuse, qui se chiffrait à environ 300 $. Les enquêteurs de la Sûreté du Québec section Saint-Hyacinthe continuent leur enquête.

Des délits de fuite

La fièvre continue alors que pas moins de cinq délits de fuite ont été rapportés au cours de la dernière fin de semaine à Saint-Hyacinthe. Dans la plupart des cas, il s'agit de légers accrochages mais il importe que les automobilistes prennent conscience de leur responsabilité dans ce domaine.Sur les cinq délits rapportés, la police est sur la piste de trois suspects. Personne n'y gagne alors !

Vols à l'étalage

Au cours de la semaine dernière, plusieurs autres personnes ont été prises la main dans le sac au magasin Zellers, des Galeries. Au rythme où les chapardeurs tombent, il est à espérer que très bientôt ce fléau social aura aussi disparu. mais personne ne se fait d'illusion. Il y aura toujours, malheureusement, une relève. Et celui qui se fait attraper de la sorte n'aura que lui-même à plaindre pour les conséquences qui en découleront.

L'accident de Sainte-Madeleine

Un verdict de non responsabilité criminelle envers qui que ce soit

par Vianney Théberge

"Vu les circonstances mises en preuve lors de l'enquête, il y a lieu de conclure que Claude Lalonde est décédé de mort accidentelle sans responsabilité criminelle de qui que ce soit. Il y a lieu de retenir le même verdict pour les autres victimes Anne Chaput, Micheline Chabot, Jean-Guy Bergeron ainsi que Gilles Desnoyers.."

Me Denis Boudrias qui a reçu mandat de faire enquête du ministre de la Justice du Québec le 22 novembre 1983, pour déterminer les circonstances exactes du carambolage survenu le 29 septembre 1983, sur la route transcanadienne, à la hauteur de Sainte-Madeleine, et causant la mort à cinq individus, vient ainsi de rendre public son verdict.

Facteurs étudiés

Voici d'ailleurs quelques extraits du rapport du coroner Boudrias qui permettent de comprendre et d'expliquer le verdict rendu.

Au-delà de la description physique de l'accident, l'enquête a permis d'étudier tous les facteurs qui ont pu, de près ou de loin, contribuer au carambolage.

Ainsi, il était important de faire effectuer une expertise sur les véhicules impliqués et aussi de déterminer si la topographie de la route pouvait avoir joué un rôle contributoire.

Dans un rapport préparé par l'ingénieur Jacques Richard, du Groupe d'analyse des accidents majeurs (de la Régie de l'Assurance automobile du Québec), il est clairement établi que tous les véhicules qui ont pu être examinés, étaient en bon état.

Quant à la topographie de la route, il s'agit selon l'ingénieur Joseph Hode Keyser d'une route conçue suivant les normes d'une autoroute rurale à quatre voies à accès contrôlé avec une vitesse maximale de 112 km/heure. La topographie de la route de même que l'étude de son revêtement ne révèlent aucune particularité qui aurait pu contribuer à l'accident.

Présence de brouillard

Par contre, la présence de brouillard sur cette distance de 500 mètres a très certainement été la cause immédiate de l'accident associé à des erreurs humaines commises par les différents conducteurs qui conduisaient leur véhicule alors qu'ils n'avaient plus aucune visibilité.

À ce brouillard, que les témoins connaissant les lieux ont qualifié d'exceptionnel, s'est ajoutée probablement de la fumée provenant d'un feu de souches qui brûlait sur une terre avoisinante. Si la chaleur de ce feu de racines avait été assez intense, ceci aurait pu couper l'humidité et ainsi atténuer le brouillard; tel ne semble pas toutefois avoir été le cas, suivant les divers témoignages entendus.

Zones identifiées

Par ailleurs, différents experts ont identifié entre Montréal et Québec, quatre zones principales de brouillard là où des rivières coulent à proximité de la route. Il s'agit des rivières Richelieu, Yamaska, des Hurons et Nicolet.

Vu l'étude faite par le professeur Keyser sur l'impact du brouillard à l'endroit de l'accident, il y a probablement lieu de retenir certaines des suggestions qu'il a pu faire, pour l'ensemble des quatre zones.

Trois recommandations

L'expert Keyser dégage trois recommandations originales et intéressantes qui pourraient permettre de rendre la circulation plus sécuritaire dans les zones de brouillard intense.

Ainsi il recommande de placer un coussin de verdure de cinquante mètres de largeur dans les zones de brouillard de chaque côté de la route afin de diminuer l'écart de température existant entre le sol et l'air réduisant ainsi le brouillard.

Il recommande également l'installation d'un système d'avertissement de l'intensité du brouillard à lentrée des zones de brouillard.

Enfin, il recommande l'installation d'un système d'éclairage qui assurerait une dispersion minimale de la lumière soit en plaçant les lampes à un niveau très bas ou en utilisant les lampes ayant un faisceau lumineux étroit.

Il apparaît de prime abord, de conclure le coroner Boudrias, que les suggestions faites par le professeur Keyser sont réalisables et même souhaitables et il faut recommander que l'étude et l'analyse de ces recommandations soient entreprises par les autorités concernées dans les meilleurs délais.

AUBERGE MONT GABRIEL
Sortie 64
Autoroute des Laurentides
Au nord de Montréal
SPÉCIAL DE PÂQUES
par jour
$44.00
pour 2 personnes
(Du 14 au 23 avril 1984 inclus)
SKI $5.00 par personne pour résidents de l'hôtel
PETIT DÉJEUNER Inclus (oeufs, crêpes, sirop d'érable etc...)
SUPER BRUNCH dimanche de Pâques
$9.50 Plus taxe et service
Pour réservations ou informations appelez:
COLETTE (514) 861-2852

Certificat de compétence obligatoire pour les cyclomotoristes

Depuis le 14 mars dernier, les personnes de 14 ans et plus doivent posséder un certificat de compétence délivré par la Régie de l'assurance automobile du Québec pour conduire un cyclomoteur (cylindrée d'au plus 50 cm³). Celles de 16 ans et plus qui sont titulaires d'un permis de conduire n'ont pas à se conformer à cette obligation.

Depuis quelques années, la vente de cyclomoteurs affiche une tendance à la hausse et bientôt, quelque 34 000 cyclomoteurs viendront s'ajouter aux 3 4000 000 véhicules déjà en circulation sur les routes du Québec.

La conduite d'un cyclomoteur exige la connaissance des lois et des règlements auxquels tout conducteur est tenu de se conformer de même que l'acquisition des habiletés techniques nécessaires pour maîtriser son véhicule.

C'est pourquoi le Code de la sécurité routière introduit cette obligation de détenir un certificat de compétence qui permettra de sensibiliser les cyclomotoristes aux principes de la sécurité routière et aux risques inhérents à la conduite de ce type de véhicule.

Pour obtenir un certificat de compétence, le requérant doit, à la suite d'une activité d'auto-apprentissage, se présenter à un centre services de la Régie pour y passer un test visuel, remplir une déclaration d'aptitudes et réussir l'examen théorique portant sur la signalisation, les prescriptions du Code de la sécurité routière et les techniques de conduite. Le coût du certificat est de 26 $.

Les documents requis ont été expédiés aux propriétaires de cyclomoteurs. Les futurs adeptes pourront se procurer toute l'information nécessaire dans les centres de services de la Régie de l'assurance automobile.

Soulignons que le certificat de compétence est valide pour une période de deux ans. Au terme de cette période comme aucun avis de renouvellement ne sera expédié pr la Régie, il appartiendra au requérant de se présenter à nouveau dans un centre de services pour renouveler son certificat de compétence.

VOUS SONGEZ À L'ACHAT D'UNE MAISON ?
SENROY
SI VOUS AVEZ VOTRE PROPRE TERRAIN
NOUS VOUS OFFRONS MAINTENANT LE SYSTÈME SENROY
"L'AUTRE MÉTHODE DE CONSTRUCTION"

MAISON APPROUVÉE SCHL – GARANTIE 5 ANS
AUSSI MAISON DU BRICOLEUR PRIX À PARTIR DE $16,900.00 (960 p.c.)
MAISON MODÈLE
INFORMATION
JOUR SUR SEMAINE 632-9991
SOIR ET WEEK END 632-3902 – 514-452-4773
VILLE SAINTE-CATHERINE
Route 132 ouest
Direction est à 4. km
du pont Mercier
HEURES D'OUVERTURE
Lundi au jeudi 9 h a.m. à 5 h p.m.
Soir (sauf vendredi) 7 h p.m. à 9 h p.m.
Samedi et dimanche de 1 h à 5 h
"Le système Senroy" vous fera épargner tout en réalisant votre maison à votre goût.
NOUS LIVRONS PARTOUT AU QUÉBEC
MODULES PRIX À PARTIR DE $28,300.00

EXAMEN D'ADMISSION
en 1ère et 2e du secondaire
dimanche 14 h 30 :
25 mars, 1, 8, 15 avril

Les Frères de Sainte-Croix
COLLÈGE DE SAINT-CÉSAIRE
1390, rue Notre-Dame,
Saint-Césaire 1-469-3143

UNE OFFRE PRINTANIÈRE
sur Escort et Escort GL
UNE EXPÉRIENCE INCROYABLE!
Essayez donc une Ford pour voir !
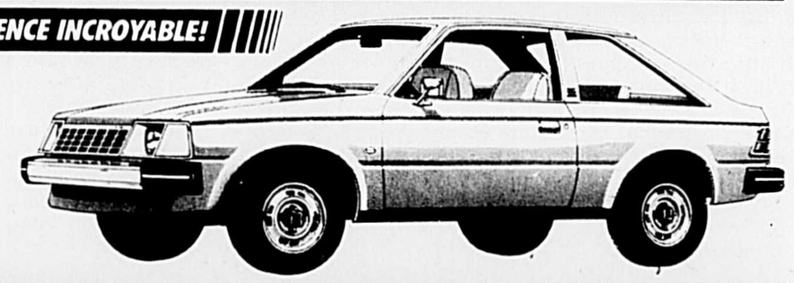
Une boîte automatique
Valeur au détail 563$
sans supplément *
Une boîte 5 vitesses et une radio AM/FM stéréo
Valeur au détail 206$
sans supplément *
Selon le plan optionnel que vous choisissez
Chez nou$ c'est moin$ cher
Ford
yamaska automobile inc
2000 boul. Casavant Saint-Hyacinthe 774-2000

L'accident mortel à Saint-Joseph

Le coroner G. Locas reconnaîtrait l'hypothèse d'un fâcheux accident

par Vianney Théberge

"De tout ce qui précède, il est impossible de déterminer de façon absolument certaine la cause réelle de l'accident. D'un point de vue purement objectif, il paraît de prime abord plausible de retenir l'hypothèse d'un fâcheux accident si l'on considère qu'un simple citoyen n'a aucune raison d'attenter à la vie d'enfants innocents."

"Par ailleurs, sur le plan subjectif, il existe un ensemble de faits particulièrement troublants qui ne peuvent s'expliquer et se concevoir que si l'on retient l'hypothèse que l'automobiliste a consciemment dirigé son véhicule en direction des enfants, que ce soit par imprudence, témérité, insouciance ou tout autre motif que seul le conducteur connaît."

Voilà en bref les deux volets de la conclusion du verdict de Me Gérald Locas, coroner du district judiciaire de Saint-Hyacinthe, en rapport avec l'accident survenu le 31 juillet 1983, et qui devait causer la mort à Josée Jodoin, 15 ans, de la rue Charron, à Saint-Hyacinthe.

La victime est décédée, comme le souligne Me Locas dans son rapport, à la suite d'un polytraumatisme accidentel, alors que le véhicule que conduisait M. Jean-Louis Pion, en entrant dans la cour, fonça directement sur les marches du perron où se trouvaient quatre enfants âgés de 10 à 15 ans, pour en blesser un, et occasionner la mort d'une autre.

Et à la lumière de son enquête, le coroner Locas précise : "Comment peut-on conclure autrement qu'à une manoeuvre consciente de la part du conducteur. Sans pour autant statuer sur les raisons qui ont amené l'automobiliste à conduire son véhicule de cette façon (raisons qu'il est seul à connaître), il devient tristement évident qu'il a dirigé consciemment sa voiture sur les enfants.

"Et un tel geste conscient ne peut trouver sa source que dans l'un quelconque des éléments suivants : acte volontaire, insouciance, témérité ou imprudence grossière, chacun de ces éléments étant générateur de responsabilité criminelle, dont la nature et le degré n'ont toutefois pas à être établis ici," de conclure le coroner Locas.

Me Roger Perron, substitut du procureur général, à Saint-Hyacinthe, n'a pas encore pris, pour sa part, de décision concernant la poursuite de ce dossier qui lui revient de droit maintenant.

Selon le président Franco Fava

Le décret de la construction devra refléter les réalités économiques

par Vianney Théberge

"Les taux de salaires payés dans la construction sont en train de tuer notre industrie". Tel est l'essentiel du message qu'a livré M. Franco Fava, le président de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, aux associations syndicales de la région de Saint-Hyacinthe et de Drummondville, à une rencontre de négociation en vue du renouvellement du décret tenue le 16 mars, à Drummondville.

Il a fait valoir notamment que les taux de salaire dans la construction québécoise étaient plus élevés que dans toutes les autres industries de la province et même plus élevés que dans la construction syndiquée de l'Ontario.

"Les activités de construction ont chuté du tiers depuis deux ans, le taux de chômage est en moyenne de 40 pour cent parmi les travailleurs, a rappelé monsieur Fava, mais le gouvernement a quand même imposé des augmentations des taux de salaire de 10 pour cent par année."

"Ce cadeau aux syndicats, a-t-il souligné, a coûté plus de 355 millions $ à l'économie québécoise dont plus de 142 millions $ aux divers paliers de gouvernement."

Le président de l'Association a exprimé l'avis que les trois principales causes de la baisse des heures travaillées dans l'industrie de la construction : accroissement du travail au noir, réduction de la portée du décret et diminution des contrats, avaient une cause commune : les taux de salaire exorbitants des travailleurs de la construction.

"Les augmentations données par Québec depuis deux ans ont privé la province de quelques milliers de mise en chantier résidentielles, de centaines de kilomètres de routes et d'une quantité incalculable de travaux dans les secteurs industriel et commercial abandonnés ou remis à cause de coûts trop élevés", a rappelé M. Fava.

"Les employeurs de la construction sont convaincus qu'il faut en 1984 réajuster les coûts de main-d'oeuvre en fonction des réalités économiques. Les chefs syndicaux auront pour leur part à choisir entre plus de travail pour leurs membres ou les taux de salaires les plus élevés de tous les chômeurs du Québec, a conclu M. Fava.

Ma santé je m'en occupe

ACCROCHE -COEUR

Rencontrez :
un compagnon
ou une compagne...
Pour la soirée
Pour le week-end
ou encore... pour la vie

Dans une ambiance détendue
avec le groupe Version
Slow - disco - paul jones - continental, etc.

Heure joyeuse - 20 h 30 à 21 h 00

Domaine du Relais
Route 20, Sortie 145, Saint-Liboire, Qué.
Tous les samedis soirs Tél. : 793-4461

Écoutez tous les jours de la semaine l'émission les accroches-coeurs avec Daniel Nadon à 8 heures 05 le matin. C.K.B.S. 1240

PEINTURE COMPLÈTE sur petite voiture

Travail fait par des experts $379 plus taxe

EVALUATION GRATUITE
L'endroit pour un travail bien fait, c'est chez le plus grand à Saint-Hyacinthe

yamaska automobile inc.
2000, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe
Tél.: 774-2000

Après un an d'attente

Les Patriotes s'en tirent à bon compte de l'émeute

par Vianney Théberge

Le juge Denis Robert, de la Cour des Sessions de la Paix de Saint-Hyacinthe, a été plutôt clément à l'endroit des Patriotes qui avaient causé toute une émeute le 10 avril 1983, alors qu'ils disputaient un match éliminatoire contre les Lauréats de Saint-Hyacinthe.

Appelés à se présenter à la Cour, mardi dernier, Richard Liboiron, l'entraîneur des Patriotes, a reçu la sentence la plus clémente qui soit puisqu'il a été l'objet d'une libération inconditionnelle, alors que Sylvain Jarry, l'ailier gauche, et Sylvain Gagné, le défenseur, ont été acquitté de l'accusation de voies de fait à l'endroit de Richard Dufour.

Il n'en fut pas de même pour Patrice Paré, le gardien de but, qui a écopé d'une libération conditionnelle, pour une période de trois mois, avec l'obligation de verser, d'ici à la fin de cette période, 200 $ à Georges Laflamme, en guise de remboursement pour les gestes posés contre lui.

Les accusations des autres plaignants ont été rejetées, faute de preuve.

On se rappelle qu'à la suite de ces incidents, Liboiron avait alors été suspendu pour toute la série finale, tandis que les joueurs Gagné et Jarry avaient été expulsés pour une seule partie. Patrice Paré par contre avait été le plus sévèrement puni puisqu'il avait reçu une sentence de quinze parties de suspension.

Au cours de ce procès, les Patriotes étaient défendus par Me Pierre David, de Montréal, alors que Me Roger Perron, substitut en chef du procureur à Saint-Hyacinthe, représentait la Couronne.

Cour municipale

Un délit de fuite vaut une amende de 200 $ plus les frais, à un automobiliste qui avait omis de s'arrêter sur les lieux d'un accident.

À la séance du 8 mars de la Cour Municipale, le juge Gérald Locas a condamné un autre citoyen à 50 $ pour résistance à la police. Une amende de 35 $ fut imposée à un automobiliste qui avait troublé la paix publique avec son véhicule. Il fut aussi donné 29 amendes, varaint de 10 à 25 $, pour divers stationnements interdits, et 32 amendes de 5 $ chacune pour des parcomètres expirés.

Quatre infractions au règlement de la circulation ont valu des amendes allant de 25 à 75 $, tandis qu'une personne devra verser une amende de 25 $ pour une enseigne illégale.

Samson Bélair
Comptables agréés
75 1909-1984
2200, rue Léon-Pratte
St-Hyacinthe, J2S 4B6
(514) 774-4000
Montréal 467-3394

Associés de Saint-Hyacinthe

Jean-Guy Aubin, c.a. — Jean Chagnon, c.a.
Roland Cordeau, c.a. — André Gaudreau, c.a.
Jacques R. Gauthier, c.a. — Henri Hudon, c.a.
Jacques Jubinville, c.a. — Marcel Lafortune, c.a.
Jean-Pierre Laplante, c.a. — Claude Laroche, c.a.
André Lavigne, c.a. — Robert Longtin, c.a.
Bernard Malo, c.a. — Guy Roy, c.a.
Alain Touchette, c.a.

ERRATUM

Dans les annonces de
"Le Carrefour
de la Voiture Importée"

en regard de la garantie, on aurait dû lire :

1 an, 20,000 km, garantie complète

2 ans, 40,000 km sur moteur, transmission et différentiel

LE CARREFOUR de la voiture importée ltée
2499, Boul. Casavant, St-Hyacinthe J2S 7E5 Tél.: 774-6344

Session été 1984 Études de 1er cycle Cours offerts en périphérie

Drummondville
Marketing II (1)
Organisation scolaire du Québec (1)
Séminaire: à l'écoute de l'âgé (1)
Santé mentale (1)

St-Hyacinthe
Didactique des mathématiques (A.S.) (2)
Droit des affaires (1)
Stage III: enseignement en participation et séminaire (1)
Troubles de la parole et du langage (2)

Sorel
Relations industrielles (2)
Projet de synthèse (1)
Éducation par le jeu (2)
Récréologie et gérontologie (2)

Victoriaville
Théorie et didactique de la mathématique II (1)
Droit du travail (2)
Les inadaptations sociales (2)
Santé de la collectivité (1)
Célébrer en église (3)

Conditions d'admission: Posséder un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent OU posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé(e) d'au moins vingt-deux ans.

Date limite d'admission: 1er avril 1984

Renseignements: Bureau du registraire, Université du Québec à Trois-Rivières, C.P. 500, Trois-Rivières, Québec, G9A 5H7 — Tél.: (819) 376-5454

Centre de cours UQTR, 415, rue des Écoles, Drummondville, J2B 1J3, Tél.: (819) 477-1215
Centre de cours UQTR, 3000, rue Boullé, St-Hyacinthe, J2S 1H9, Tél.: (514) 774-2255
Centre de cours UQTR, 2800, boul. des Erables, Tracy, J3R 2W4, Tél.: (514) 742-1991
Centre de cours UQTR, 475, Notre-Dame est, Victoriaville, G6P 3Z4, Tél.: (819) 758-3117

(1) lundi et mercredi (2) mardi et jeudi (3) jeudi - 30 avril au 20 juin 1984 - 19h00 à 22h15

Université du Québec à Trois-Rivières 1969-1984 Quinze ans seulement et pourtant...

DES PRIX PLEIN D'ALLURE chez A. ROBERT et fils

Les matelas on connaît ça !
Ensemble de matelas et sommier caisse à (ressorts) chiropédique

	Ensemble	Matelas (seul)
39"	209$	139$
54"	269$	175$
60"	335$	219$

Notre fabrication Medico-Foam, aristocrat, orthopédique

A. ROBERT & FILS LTÉE

Tabouret GRATUIT sur achat du mobilier de salon illustré valeur 839$ pour 739$

	Ensemble	Matelas (seul)
39"	219.00	149.00
54"	259.00	179.00
60"	349.00	229.00

Nous fabriquons les matelas MEDICO FOAM aux dimensions de votre choix.
CONFORT/QUALITÉ/SERVICE/ ÉCONOMIE

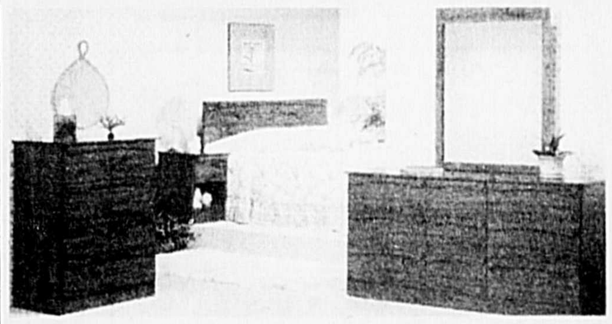

MOBILIER DE CHAMBRE
5 morceaux
289$
"c'est plein d'allure"
Une visite vous convaincra

A. ROBERT & FILS MEUBLES
590, de la Concorde Nord, Saint-Hyacinthe Tél. : 774-4787, 773-9655

économie ET FINANCE

Placement W
Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée
RENSEIGNEZ-VOUS, APPELEZ MARC GLADU
774-6273, 774-4184, Beloeil 467-7773
1255, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe
Appel à frais virés ©

Rémunération hebdomadaire :

Saint-Hyacinthe quitte enfin la dernière place !

par PB

La dernière édition du mensuel spécialisé "Le marché du travail" montre qu'en novembre 1983, la ville de Saint-Hyacinthe a quitté la dernière position des centres industriels du Québec, laissant la lanterne rouge à la ville de Saint-Jean et devançant très légèrement la ville de Sherbrooke.

Il n'y a pas matière à déclencher sans doute de grandes célébrations mais ceux qui suivent la question de près seront heureux de savoir qu'en novembre 1983, et pour une période indéterminée sans doute, Saint-Hyacinthe n'était plus au dernier rang au Québec au chapitre de la rémunération hebdomadaire moyenne (voir vignette).

Avec un salaire moyen de 328,94$ par semaine, les 18 000 travailleurs de Saint-Hyacinthe couverts par la recherche du Centre de recherche et de statistique sur le marché du travail améliorent leur situation par rapport à la période précédente, ce qui leur permet de devancer au classement général la ville de Saint-Jean (16 000 emplois et 327,46$) et Sherbrooke (45 000 emplois et 328,24$).

Ce faisant, la rémunération hebdomadaire moyenne à Saint-Hyacinthe reste loin en arrière de celle du Québec et du Canada, mais avec une augmentation de 5,1%, elle s'approche un peu de celle du Québec (387,37$) et du Canada (394,20$).

Il faut rappeler brièvement que les données sont puisées dans le catalogue mensuel publié par Statistique Canada, données que le centre analyse ensuite en appliquant la même série de critères aux chiffres obtenus et cela, mois après mois. Une excellente façon de suivre l'évolution de la rémunération hebdomadaire moyenne dans une ville ou une région.

	Nov. 83	Nov. 83	Oct. 83
Bas-St-Laurent—Gaspésie	47	356.07	350.12
Rimouski	15	405.25	385.27
Saguenay—Lac-St-Jean	67	407.01	411.52
Chicoutimi — Jonquière	42	408.07	417.49
Québec	267	351.14	350.60
Québec	170	357.69	354.60
Thetford-Mines	11	406.09	392.10
Trois-Rivières	111	367.21	363.24
Drummondville	15	356.13	342.09
Shawinigan	12	418.44	376.36
Trois-Rivières	36	403.28	395.15
Victoriaville	14	347.15	393.27
Cantons de l'Est	70	322.14	318.03
Sherbrooke	45	328.24	324.84
Montréal	1 239	380.79	379.79
Granby	16	345.12	370.88
Joliette	15	367.87	339.25
Montréal	1 042	384.56	384.15
St-Hyacinthe	18	328.94	312.98
St-Jean	16	327.46	327.22
St-Jérôme	13	330.44	328.40
Sorel	12	443.77	439.83
Valleyfield	18	398.48	410.67
Outaouais	46	378.35	383.51
Hull	30	372.57	378.62
Abitibi-Témiscamingue	46	423.73	423.57
Rouyn-Noranda	9	410.87	412.03

Une année exceptionnelle pour la Plaza !

par Claude Beauregard

Peu de personnes étaient présentes mardi dernier lors de l'assemblée générale annuelle de la Plaza maskoutaine, une autre tempête de neige faisant rage. Pourtant, la dernière année de la Plaza maskoutaine en fut une excellente, et cela à tous les points de vue.

Du côté financier, l'année 1983 fut soldée par un revenu net de 9 128 $. Si l'on compare aux dernières années, ce résultat dépasse toutes les espérances. La différence, on la retrouve au niveau des promotions. L'année 83 fut "une année record à tous les points de vue", selon le président de la Plaza, M. Pierre-André Hamel.

Les marchands membres de la Plaza ont fait un grand effort du côté promotion; on a qu'à se rappeler l'émission des billets Rénovaction, ainsi que la vente trottoir et les activités entourant les festivités de la fête de Pâques.

Pour les prochains mois, l'activité ne devrait pas manquer non plus. De fait, la promotion "Pâques fleuries" sera de retour, et devrait être une réussite encore plus grande, selon les responsables de la Plaza. Le centre-ville deviendrait encore une fois le centre des activités pour une grande fête.

Élection et SIDAC

Bien entendu, avec l'arrivée de la SIDAC (Société d'initiatives et de développements des artères commerciales) centre-ville de Saint-Hyacinthe, l'existence de la Plaza maskoutaine est remise en question. Cependant, il est encore nécessaire que la Plaza continue d'exister, au moins pour la prochaine année. Cette particuliarité est bien simple : elle a trait aux fameuses subventions du fédéral, subventions que la SIDAC ne peut recevoir.

La Plaza deviendra donc "une porte de sortie", pour reprendre l'expression du président de la Plaza. Ainsi, l'exécutif de la Plaza n'aura plus dans les prochains mois les mêmes buts. La plupart des dossiers vont donc aller à la SIDAC comme prévu, mais la Plaza restera toujours sur pied, pour ce qui est du domaine des subventions. Quand les problèmes seront réglés entre le fédéral et le provincial au niveau de la loi 38, on dissoudra cet organisme. C'est pourquoi on a décidé de réduire le nombre de directeurs de 11 à 5, et de ramener leur mandat de deux à un an. Des amendements à la charte qui furent acceptés par tous.

Pour ce qui est de la SIDAC comme tel, qui est constituée de 368 membres, la première assemblée devrait avoir lieu au début avril. C'est à ce moment que le vrai coup d'envoi de cette nouvelle organisation devrait avoir lieu.

Le nouvel exécutif de la Plaza maskoutaine pour la prochaine année. À l'avant, MM. Michel Labrie, deuxième vice-président, Pierre-André Hamel, président, et Roland Paquette, vice-président. Derrière, Rose St-Pierre, trésorière et Jean-Pierre Martineau, secrétaire.

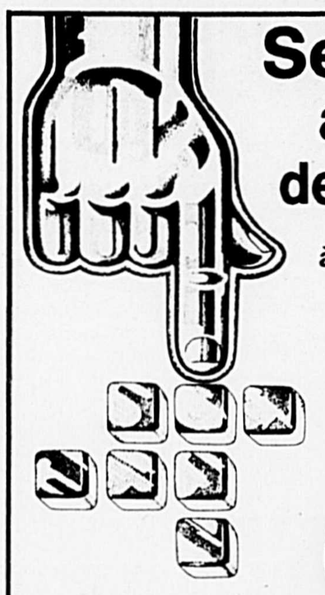
Sera présent au Carrefour de l'Informatique
Samedi 31 mars
à l'école du Séminaire de Saint-Hyacinthe
ORDINATEUR SIMCO INC. COMPUTER
CENTRE DE MICRO-INFORMATIQUE
apple
2040, rue Des Cascades Ouest, Saint-Hyacinthe

Pour vos placements, nous vous offrons
Régie d'Aqueduc
Paroisse Saint-Pie et
Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe
11½%, 5 ans
12¾%, 10 ans
Nous sommes en mesure d'effectuer vos transactions de bourse sur tous les marché
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
1395, Girouard, Saint-Hyacinthe, J2S 2Z3
Tél.: 774-5354
Courtiers en valeur
Une équipe de spécialistes à votre service
Gérant: Georges Desrosiers
Représentants: Julien Chicoine, Yves Jetté, Guy Rathé, Réal Nadeau

Les Consultants & Associés Enr.
Conseillers en administration
2735 rue Girard, C.P. 521, Ste-Rosalie
Tél.: (514) 799-4854
LES SERVICES OFFERTS TOUCHENT:
- Developpement
- Organisation
- Structuration
- Planification
- Analyse
- Services administratifs
- Recrutement
- Formation
- Gestion par interim
- Etc

Le dépanneur
pour toute information gouvernementale
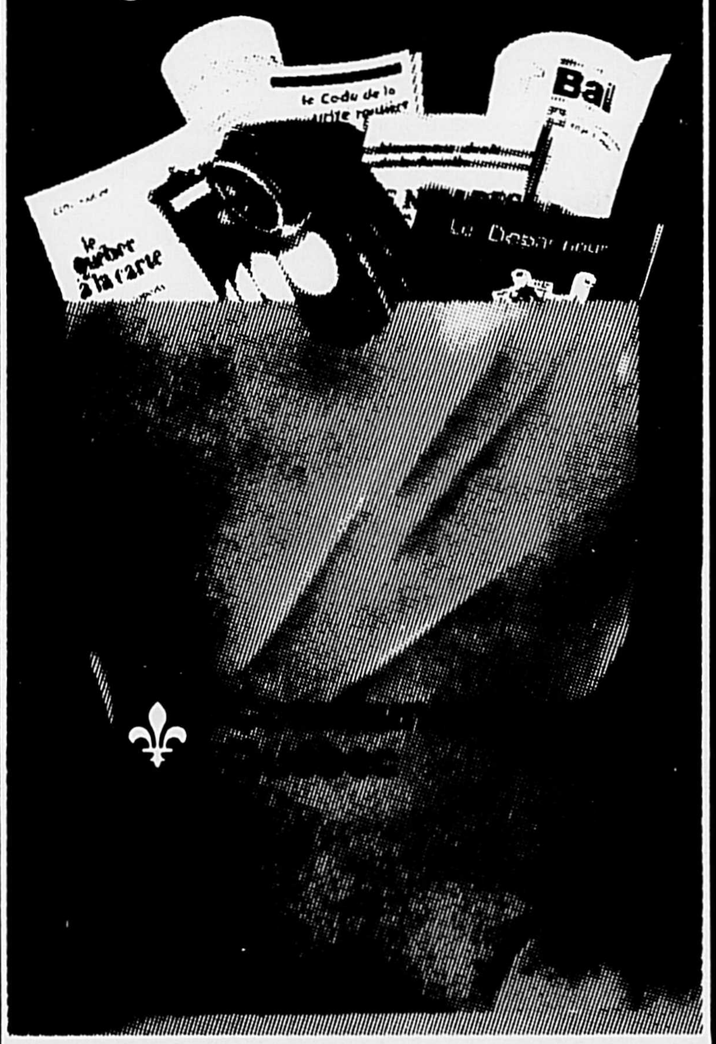
SAINT-HYACINTHE, 600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe J2S 5G9 778-1123
Québec

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE
avec du financement
BFD

En tant que société de la couronne, notre mandat est de favoriser la réussite des petites et moyennes entreprises. Nous croyons que la multiplication et la prospérité des entreprises sont essentielles au développement de notre société tout entière.

C'est la raison d'être de la BFD. Peut-être votre entreprise pourrait-elle profiter de nos services. Voici comment.

Que votre entreprise soit établie ou toute nouvelle, nous pouvons vous offrir du financement. Bien entendu, avec rigueur et en toute connaissance de cause. Nous analysons la viabilité de votre projet, son potentiel, ses risques. Votre avoir. Votre rentabilité et vos garanties matérielles et votre gestion. Ensuite, nous pouvons vous accorder des prêts à taux variables ou fixes pour une durée de 1 à 5 ans. De plus, nos taux variables peuvent être convertis en taux fixes. Des prêts adaptés à vos besoins qui facilitent votre marge de manoeuvre et qui assurent votre croissance.

Le Programme de planification financière
Ce nouveau service offre des guides d'auto-planification financière sur divers sujets, par exemple, "Comment obtenir un financement". Ce service vous aidera également à obtenir des subventions gouvernementales et des prêts d'autres institutions financières. D'autre part, le service de liaison de la Banque peut mettre les investisseurs privés en contact avec les entreprises qui recherchent du financement.

Nous vous proposons une relation des plus productives.

Appelez-nous dès aujourd'hui. Sans frais.
1-800-361-2126
en C.B. 112-800-361-2126

The Bank offers its services in both official languages.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE
Banque fédérale de développement
Federal Business Development Bank
Canada

À TOUS LES MEMBRES DE LA CAISSE POPULAIRE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE

Sujet :
fermeture du "Service guichet auto"

Chers membres,

Par la présente, nous aimerions vous aviser que le "Service Guichet Auto" ne sera plus en fonction à partir du 26 mars 1984. Vous pourrez toujours vous prévaloir du "SERVICE GUICHET PIÉTON".

Nous vous rappelons que les heures d'accueil sont les suivantes :

Lundi : 10h à 15h
Mardi : 10h à 15h
Mercredi : 10h à 15h
Jeudi : 10h à 20h
Vendredi : 10h à 17h

GUICHET PIÉTON
Lundi : 9h à 10h, 15h à 17h
Mardi : 9h à 10h, 15h à 17h
Mercredi : 9h à 10h, 15h à 17h
Jeudi : 9h à 10h
Vendredi : 9h à 10h

Nous vous remercions de votre coopération, et profitons de l'occasion pour vous transmettre, chers membres, nos salutations les meilleures.

Le Directeur
Germain Tisseur

La Caisse Populaire de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe
750 Ouest, rue Villeneuve, Saint-Hyacinthe
Tél. : 773-7419

Le conseil fête le départ de M. Saint-Roch

Le conseil d'administration de la Caisse populaire Bourg-Joli, à Saint-Hyacinthe, ainsi que tous les membres dirigeants, ont tenu à souligner le départ de M. Gaston Saint-Roch, ainsi que le travail qu'il a accompli, à la direction de la Caisse depuis sa fondation. Aussi, lui a-t-il remis une montre en or, à l'occasion d'une réception. Sur la photo, on aperçoit M. Gaston Saint-Roch (à gauche) qui reçoit son cadeau-souvenir des mains de M. Gabriel Caron, le nouveau président de cette Institution financière toujours en plein essor.

Affaires municipales :

Deux nominations très intéressantes

par PB

Le ministère des Affaires municipales est en pleine effervescence. Après un nouveau ministre, voilà qu'on y retrouvera un nouveau sous-ministre et que la Commission municipale pourra compter sur un nouveau membre.

En effet, le ministre Marcoux qui vient à peine d'assumer ce portefeuille s'est dit heureux d'accueillir comme nouveau sous-ministre l'ancien maire de Sherbrooke, M. Jacques O'Bready. Il fut aussi durant trois ans le président de l'Union des municipalités du Québec, un organisme qui depuis a pris plus que ses distances du gouvernement péquiste.

Me O'Bready, qui est un spécialiste du droit corporatif, municipal et du travail, apportera au ministère une vaste expérience dans le domaine des affaires municipales.

Il prend la succession de Me Patrick Kenniff qui avait fait part de son désir de quitter le poste de sous-ministre pour devenir recteur de l'Université Concordia.

D'un autre côté, l'ancien président de l'Union des municipalités régionales de comté et de l'Union des conseil de comté, M. Jean-Marie Moreau, deviendra membre de la Commission municipale du Québec le 1er avril prochain.

M. Moreau qui a débuté sur la scène municipale en 1961 est devenu un personnage de premier plan du monde municipal québécois. Il possède une large connaissance du milieu rural et fut l'un des consultants privilégiés du gouvernement lors de l'élaboration des lois sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que la protection du territoire agricole.

Il cessera d'exercer la double fonction de maire de Verchères et de préfet de la MRC de Lajemmerais le jour de son entrée en fonction à titre de membre de la Commission municipale.

Des subventions pour juillet ?

Le Comité de la Fête du Canada pour le Québec annonce que des formulaires de "demande de subvention" pour la Fête du Canda sont présentement disponibles au bureau de Montréal. La population est invitée à en faire la demande le plus tôt possible car la date limite a été fixée au 1er mai. On peut écrire à : Comité de la Fête du Canada pour le Québec, 1080, Côte du Beaver Hall, suite 2102, Montréal, H2Z 1S8.

courtiers d'assurances
Arpin et Langelier Inc.
jean langelier (c.d'a.ass.)
2500 BOUL. CASAVANT O. 773-8435 mtl. 467-1461
St-HYACINTHE J2S 7R8 P.Q. rés. 773-9222

Tél.: (514) 773-1291
JEANNINE BOUCHER (MILLETTE),
D.S.C. C.G.A.
COMPTABLE GENERAL LICENCIE
2945, rue Morin, St-Hyacinthe J2S 2H8

Tél. : (514) 773-8498
ARCHAMBAULT, CÔTÉ & ASSOCIÉS, C.G.A.
COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS
2960, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 4Z2

ANDRÉ BLANCHARD, C.A.
Comptable agréé
2855, Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe
Tél. : 773-2636

10$ + 10$ = 15$
Non, il n'y a pas d'erreur. Si tout ce que vous réclamez cette année est les crédits d'impôt pour enfants, nous préparerons votre déclaration d'impôt fédéral ou provincial pour seulement 10 $. Mais si vous nous confiez les deux déclarations d'impôt, il ne vous en coûtera que 15 $ en tout.
C'est pourquoi nous disons que 10 $ + 10 $ = 15 $
La solution H&R BLOCK pour votre impôt
2605, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
Tél.: 773-4711
Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi 9h à 21h
Samedi 9h à 17h
Rendez-vous sur demande ©

AVIS DE CONVOCATION

Les membres dirigeants de la
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JUDE
vous prient d'assister à la
23e assemblée générale annuelle
le mercredi 21 mars 1984
au Centre communautaire de Saint-Jude
à 20 heures
Goûter – Prix de présence

Liste des membres dirigeants sortants de charge cette année, mais rééligibles.

Conseil d'administration :
Monsieur Rolland Bouvier
Commission de crédit :
Monsieur Hormidas Martin
Conseil de surveillance :
Monsieur Gaston Ménard

ISOLATION JACQUES LAFERTÉ ENR.
796-3277
ATTENTION

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A ANNONCÉ le 12 mars 1984 un changement important au programme de subvention sur l'isolation. Beaucoup plus d'habitations sont éligibles à une subvention puisque toutes **LES MAISONS CONSTRUITES AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 1977** peuvent profiter d'un octroi qui rembourse 60% des travaux, matériel et main-d'oeuvre, **JUSQU'À $500.00 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE ET MAISON MOBILE** ou $285.00 par logement.

Vos coûts de chauffage ont été élevés cet hiver ? Voici l'occasion idéale pour remédier à ce problème. Augmentez l'isolation de votre maison, profitez d'une subvention et économisez.

Appelez-nous dès maintenant pour savoir si l'isolation existante de votre maison rencontre les normes gouvernementales. Informez-vous aussi de nos conditions de paiement fort avantageuses.

Donc, pour une maison ou un immeuble construit avant le 1er septembre 1977, vous avez droit à une subvention.

FAITES AFFAIRES AVEC UNE MAISON SPÉCIALISÉE, EN AFFAIRE DEPUIS PLUS DE 20 ANS, ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE.

ISOLATION Jacques Laferté enrg.
Isolation, bois et matériaux de construction
870, rue Principale, La Présentation
796-3277

MANGER MIEUX C'EST MEILLEUR
LE MOIS DE LA NUTRITION MARS 1984

les prix rock de la belle époque

RICHELIEU

PRIX HIT-PARADE

des superaubaines pour une période de plusieurs semaines.

Ces prix "Hit-Parade" sont en vigueur jusqu'au 28 avril 1984

BEURRE RICHELIEU paquet 454 g **1,89**

PÊCHES TRANCHÉES OU POIRES EN MOITIÉS ARDMONA bte 796 mL	1,35	**FARINE TOUT USAGE** FIVE ROSES sac 2,5 kg	2,69	**DÉTERGENT LIQUIDE POUR VAISSELLE** IVORY cont. 1,5 L	3,69
RIZ À GRAINS LONGS RICHELIEU cello 900 g	99¢	**PRÉPARATION DE FROMAGE FONDU** CHEEZ WHIZ cont. 500 g	2,99	**DÉTERGENT À LESSIVE** WISK cont. 2 L	4,99
CRAQUELINS CROUSTINES bte 250 g	1,18	**MÉLANGE À GÂTEAU** RICHELIEU blanc, chocolat bte 520 g	99¢	**SACS À ORDURES** GLAD pour l'extérieur paquet 40	5,99
SAUCE AUX POMMES RICHELIEU bocal 796 mL	1,29	**EAU MINÉRALE** RICHELIEU bout. 750 mL	63¢	**AMPOULES** RICHELIEU 40-60-100 watts paquet de 2	89¢
PÂTES ALIMENTAIRES RICHELIEU spaghetti, spaghettini, macaroni coupé cello 1 kg	99¢	**BEURRE D'ARACHIDES** RICHELIEU crémeux bocal 1 kg	2,99	**PAPIERS MOUCHOIRS** RICHELIEU blanc, jaune bte 200	99¢

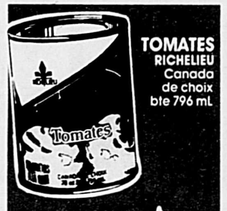

TOMATES RICHELIEU Canada de choix bte 796 mL **67¢**

PÂTES ALIMENTAIRES CATELLI spaghetti, spaghettini, macaroni coupé ou long, vermicelle long cont. 500 g **69¢**

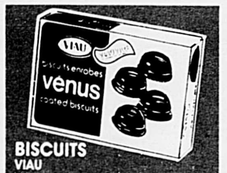

BISCUITS VIAU Vénus, Bantam, Viva bte 350 g à 400 g **1,39**

MINI-SERVIETTES SANITAIRES STAYFREE bte 30 **2,37**

PRODUITS SURGELÉS

GÂTEAU DEEP'N DELICIOUS McCAIN saveurs variées bte 510 ou 538 g **1,79**

BOISSON AUX FRUITS ROUGEMONT pommes, raisins, orange, fruits, limonade bout 1,8 L	1,09	**THÉ EN SACHETS** RED ROSE ORANGE PEKOE bte 60	1,99	**POUDRE POUR GELÉE** JELL-O saveurs variées bte 85 g	3/1,00	**LAIT AU CHOCOLAT** QUEBON cont. 1 L	69¢	**POMMES DE TERRE FRITES** McCAIN coupes variées sac 1,5 kg	1,79
BOISSON GAZEUSE 7 UP DIET 7 UP bouteilles consignées 6 x 750 mL	3,89	**LÉGUMES VARIÉS** RICHELIEU haricots coupés jaunes ou verts, maïs crème, macédoine, pois assortis Canada de choix bte 284 mL	39¢	**MARINADES** HABITANT relish sucrée, marinades pour tartines, marinades sucrées, cornichons à l'aneth avec ou sans ail, polonais, cachère avec ou sans ail bocal 750 mL	1,69	**JUS RÉFRIGÉRÉ** FBI orange sucré ou non sucré, pamplemousse non sucré cont. 909 mL	1,19	**CREVETTES CUITES NETTOYÉES** MATANE sac 200 g	3,19
GARNITURE POUR TARTE E.D. SMITH framboises, fraises, cerises, bleuets, cerises-pommes bte 540 mL	1,59	**PÂTÉ À SANDWICH** CORDON BLEU foie, jambon-veau-bacon-langue, jambon-veau-bacon-tomate, viandes, veau-porc-poulet bte 85 g	2/1,00	**MIEL PUR** RICHELIEU liquide cont 375 g, crémeux cont. 500 g	1,47	**MARGARINE MOLLE** RICHELIEU cont. 907 g (disponible au Quebec seulement)	1,67	**AIGLEFIN** BLUE WATER filets, frites bte 227 g	1,59
						FONDANT AU FUDGE QUEBON paquet 6 x 55 mL	79¢		

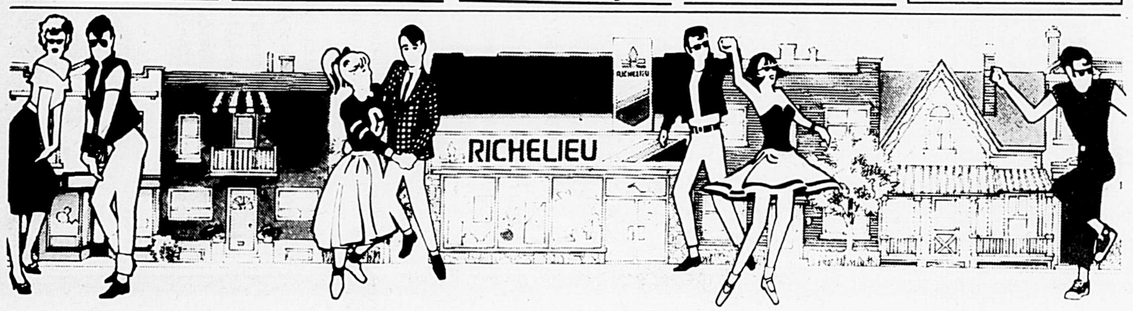

BEURRE D'ARACHIDES KRAFT crémeux, croquant, super krunch bocal 500 g **1,47**

JUS DE TOMATES RICHELIEU Canada de fantaisie bte 1,36 L **77¢**

***BIFTECK DE RONDE DÉSOSSÉ** tranche entière **OU ROSBIF D'EXTÉRIEUR DE CROUPE DÉSOSSÉ** **1,95 /lb** **4,30 /kg**

PAMPLEMOUSSES BLANCS JAFFA Produit d'Israël gr. 56 **8/99¢**

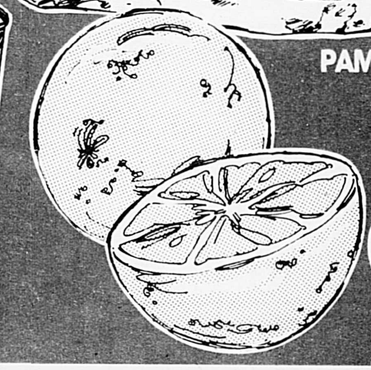

***BIFTECK OU ROSBIF DE POINTE DE SURLONGE** 2,85 /lb 6,28 /kg

***BIFTECK DE SURLONGE** tranche entière 2,85 /lb 6,28 /kg

***BIFTECK D'ALOYAU OU CÔTE D'ALOYAU** bout enlevé 3,38 /lb 7,45 /kg

BOEUF HACHÉ MAIGRE 2,28 /lb 5,03 /kg

FRAISES Produit des États-Unis. **69¢** chop

CÔTES DE FLANC DE PORC surgelées	1,65 /lb 3,64 /kg	**PORC HACHÉ** produit décongelé	1,29 /lb 2,84 /kg	**JAMBON DÉSOSSÉ** LA FOURNÉE prêt-à-manger, demi	4,39 /lb 9,68 /kg	**SALAMI TOUT BOEUF** MERITE (tranche selon vos besoins)	2,08 /lb 4,59 /kg	**RAISIN VERT SANS PÉPINS** Produit du Chili, Canada no. 1	1,29 /lb 2,84 /kg
FILET DE PORC surgelé	5,39 /lb 11,88 /kg	**FOIE DE VEAU DE CHOIX** importé, tranché, produit décongelé	2,28 /lb 5,03 /kg	**PAIN DE VIANDE** MERITE (tranche selon vos besoins)	1,68 /lb 3,70 /kg	**JAMBON MIGNON** SCHNEIDERS prêt-à-manger	2,89 /lb 6,87 /kg	**CAROTTES** Produit des États-Unis, Canada no. 1 cello 2,27 kg	1,89

*Coupe provenant de boeuf Canada catégorie "A".

Les prix annoncés dans ces pages sont en vigueur dans tous les magasins de vos épiciers attentionnés Richelieu du lundi 19 mars au samedi 24 mars 1984 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature et d'un prix coûtant égal ou supérieur. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.

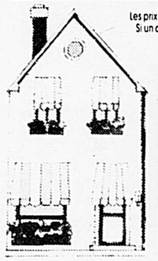

RICHELIEU
Un épicier attentionné